écho

- 06 | Zoom
- 14 | Interview CLAUDE TURMES
- 20 | FOCUS
 LOI RDI : MAIN DANS LA MAIN
 POUR INNOVER
- 36 | Actualités de la FEDIL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019



Certains parlent, d'autres passent à l'action. Le nouvel Actros.

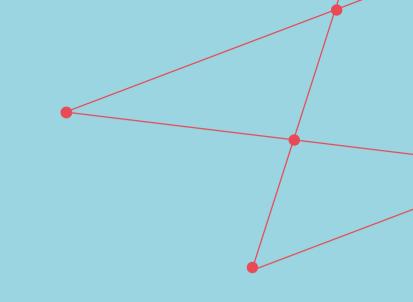
MirrorCam. Au lieu des rétroviseurs habituels, le nouvel Actros est équipé de MirrorCams aérodynamiques et révolutionnaires. Elles offrent non seulement une parfaite vision panoramique, mais aussi une grande sécurité pendant les manœuvres de stationnement et lors des changements de direction et de voie. www.mercedes-benz-trucks.com



Trucks you can trust



Sommaire



03 Éditorial

06

30

Zoom

Klin : Le nettoyage à sec - version 4.0

Interview
Claude Turmes

Claude Turmes, ministre de l'Énergie & ministre de l'Aménagement du territoire

Focus

Loi RDI : Main dans la main pour innover

Actualités de la FEDIL

Assemblée générale du STI / Visite à la Hannover Messe 2019 / JobDay de l'ADEM et FR2S /
Conference: A bridge towards a carbon neutral economy / Assemblée générale de la FEDIL 2019 /
Job Shadow Day - Le programme fête ses 10 ans! / Julian Proffitt nouveau président de l'ILEA /
FEDIL Meets Students à la NEXT à Sarrebruck / Entrevue avec le ministre délégué à la Digitalisation,
Marc Hansen

48 Carte blanche

Le Printemps des récompenses - par Nicolas Buck (Président, UEL)

Chronique juridique

La demande tardive d'un congé parental - par Philippe Heck

54 Publications & positions de la FEDIL



TERRASSEMENT TRAVAUX DE VOIRIE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBRO-FONÇAGE PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS.

> BAATZ Constructions Exploitation S.à r.l. 1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG Tél: 42-92-62-1 Fax: 42-92-61



Une politique industrielle pour le climat

À l'heure où les nouveaux élus au Parlement européen sont connus et où nous attendons la formation d'une nouvelle Commission européenne, les entreprises sont impatientes de connaître les intentions des futurs décideurs par rapport aux nombreuses voix qui demandent un renforcement et une meilleure appréciation de la politique industrielle sur notre continent. Cette attente des entreprises reflète un vrai besoin qu'on peut bien illustrer moyennant les expériences vécues autour de l'agenda de la transition énergétique.

La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre décidée pour l'Union européenne exige une transformation plus ou moins profonde du tissu industriel. Si la plupart des entreprises pourront se limiter à transférer leur approvisionnement en énergie vers des sources plus durables en espérant que ces sources se développeront avec la vitesse nécessaire, d'autres industries, désireuses de poursuivre leur activité dans l'UE, n'auront pas d'autre choix que de repenser et de reconstruire de fond en comble leurs processus de production non sans s'être assurées préalablement de la disponibilité et de la fiabilité des nouvelles sources d'énergie dont elles auront besoin pour réussir cet exercice. Il s'agit avant tout d'industries dites lourdes, stratégiquement importantes, car elles se trouvent en amont de quasiment toutes les chaînes de valeur de produits et services, y compris d'ailleurs ceux qui alimentent la transition énergétique.

Le 23 avril dernier, la FEDIL avait convié ses membres et partenaires au séminaire intitulé « A bridge towards a carbon neutral economy » lors duquel le conférencier invité du IES (Institute for European Studies à l'ULB), un représentant du ministère de l'Énergie et des experts de secteurs fortement exposés ont présenté et discuté les possibilités et les contraintes d'un passage vers une production décarbonée. Il en est ressorti que les technologies nécessaires ne doivent pas être inventées, mais qu'elles ne sont guère prêtes à l'emploi. D'où la demande d'intensifier les soutiens à la R&D, favorisant la transition énergétique de l'industrie ainsi que les technologies de l'économie circulaire.

Ensuite, aussi bien les dépenses d'investissement que les coûts opérationnels inhérents aux nouvelles technologies s'annoncent significativement plus élevés qu'aujourd'hui. Le renchérissement de la production qui en résulte deviendrait un handicap majeur pour les industries européennes, si leurs concurrents étrangers ne suivaient pas le pas. D'où la demande de plusieurs secteurs concernés d'intégrer la variable carbone dans les règles régissant les relations commerciales avec d'autres espaces économiques.

Sans surprise, les technologies de rechange pour décarboniser les secteurs en question sont quasiment toutes, directement ou indirectement, basées sur l'électricité. Le récent programme gouvernemental y fait référence lorsqu'il affiche l' « électrification forcée de tous les secteurs de notre économie » parmi les objectifs prioritaires de la politique énergétique. Encore faudra-t-il arriver à produire les quantités requises dans les délais et conformément à la trajectoire de réduction des émissions. Des études estiment que la transition vers le tout électrique dans les secteurs industriels particulièrement intensifs en émissions générerait une demande en électricité entre 2.980 TWh à 4.430 TWh agrégée1.

Suite ->

Source: Wyns et al, 2018, Industrial Value Chains, A Bridge Towards A Carbon Neutral Europe

ÉDITORIAL

Il s'agit de quantités énormes compte tenu que ce dernier chiffre représente plus que 8 fois la consommation annuelle en électricité de l'Allemagne.

Sous la pression de la raréfaction croissante des quotas d'émission disponibles et soucieuses d'adopter des modes de production plus durables et économiquement viables, les industries européennes fortement concernées par l'agenda de la décarbonisation auront des décisions stratégiques à prendre. Étant donné que les cycles d'investissement dans ces secteurs varient entre 15 et 30 ans, elles savent que les décisions d'investissement des prochaines années fixeront leur situation pour les échéances de 2040-2050, où l'UE se veut plus ou moins neutre en carbone. À côté des industries directement exposées à l'agenda climatique, il ne faut pas oublier les entreprises technologiques fournisseurs d'équipements qui hésitent à se lancer dans une certaine direction lorsque l'avenir de leurs clients est loin d'être assuré.

Face à tant d'incertitudes, les décideurs politiques européens devront agir rapidement et avec détermination. Leur politique industrielle devra s'attaquer aux besoins en R&D, propres à la transition énergétique dans l'industrie, aux distorsions croissantes dans le contexte des échanges internationaux et au déploiement de capacités de production et de distribution d'électricité suffisantes, durables et économiquement abordables.

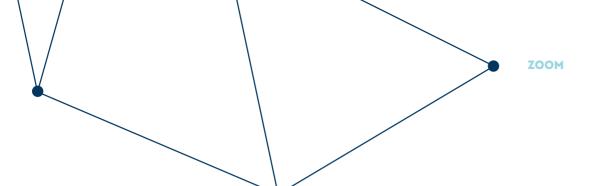
L'urgence d'une telle action ne relève pas seulement des besoins propres à l'industrie. La crédibilité de la politique climatique de l'UE en dépendra. Car si l'exemple du précurseur européen était celui d'une économie où plusieurs productions de base ont été remplacées par des importations, il deviendrait d'autant plus difficile de convaincre nos partenaires internationaux à endosser le pas. Or, nous savons tous que l'action climatique, pour être efficace, devra rapidement devenir globale.





Informations environnementales (A.R. 19/03/2004): www.ford.lu/environnement. Les chiffres de consommation et les émissions sont encore à ratifier. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre distributeur Ford. Donnons PRIORITÉ à LA SÉCURITÉ, **ford.lu**





KLIN

Le nettoyage à sec - version 4.0

De grands sacs contenant des centaines de chemises portées et prêtes au lavage nous saluent au portail du hangar 3A au Technoport à Foetz. Ici, une start-up luxembourgeoise du nom de Klin, fondée en 2017 par les jeunes entrepreneurs Pit Zens et Antoine Hron, s'apprête à révolutionner le marché national du pressing et de la blanchisserie à travers des services de « digital first » et résolument écologiques.

Proposer des services de nettoyage à sec et de blanchisserie locaux, innovants et orientés clients à travers une offre digitale avancée, telle était l'idée de base derrière la jeune start-up. En bref, offrir une vraie valeur ajoutée à ses clients. La panoplie d'outils digitaux comprend ainsi un site internet, dont une partie réservée à la clientèle professionnelle avec des conditions particulières, et deux applications pour Smartphones. L'objectif est de non seulement proposer à sa clientèle privée et professionnelle un service de pressing à la demande et en ligne, mais aussi de le faire avec des machines de dernière génération, présentant une emprunte énergétique verte.

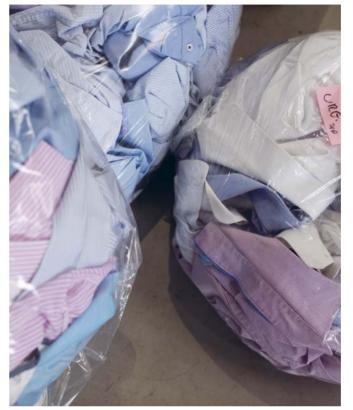
En se lançant sur un marché historiquement dominé par de grands players internationaux, il fallait trouver des niches pour développer ses services. « Nous avons analysé les comportements des utilisateurs de services de pressing, et le plus grand obstacle/problème mentionné, c'est la durée à investir pour s'y déplacer, attendre dans les bouchons, ensuite près du comptoir, et faire le retour en voiture. C'est un exercice répétitif et souvent hebdomadaire, qui fait perdre du temps libre. On voulait justement proposer une offre à travers laquelle le client ne doit plus se déplacer, ses affaires sont enlevées chez lui/sur son lieu de travail et ramenées également au lieu de son choix, au moment qui lui convient. » explique Pit Zens, co-fondateur et CEO de Klin. « Un autre point régulièrement soumis à critiques dans les services classiques sont les longs délais pour récupérer les affaires lavées. Nous proposons des délais beaucoup plus courts et assurons une prestation en 48 heures seulement. »

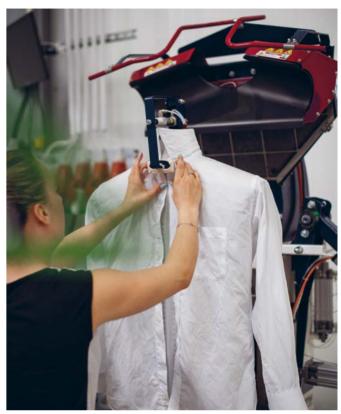
Pour concrétiser cette idée et lancer la start-up, les deux co-fondateurs ont su mobiliser dans un premier temps des investissements à hauteur de 200.000 EUR sous forme de prêt de la part de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI). Les jeunes chefs d'entreprise ont aussi apporté une partie du capital en fonds propres et à travers de la famille et des amis. Ce premier investissement a été quasi-exclusivement utilisé pour financer des machines à laver dernière génération, écologiques et installées dans les locaux, quelque 400 m² occupés au Technoport. Les clients peuvent utiliser les services de Klin depuis fin 2017.

La clientèle professionnelle, une cible lucrative et ayant des spécificités comportementales poussées (temps limité pour le pressing, etc.), profite d'offres spécifiques, négociées entre Klin et la société respective. Dans ce contexte, l'enlèvement des affaires ne se fait pas à la maison, mais au lieu de travail, pour tout le personnel désireux d'en profiter. Prenons dans ce contexte l'exemple d'une société X : Klin passe deux fois par semaine, les mardis et les jeudis, pour aussi bien enlever et livrer les affaires. Un collaborateur désireux de donner des affaires au pressing le fait savoir par le site web ou l'application Smartphone, et les dépose sur un lieu centralisé dans un sac mis à disposition par Klin. Ses affaires sont alors enlevées, transportées à Foetz, où elles seront contrôlées et marquées, lavées, pliées, etc. pour ensuite être retournées à la société X, lors du prochain passage. Le client peut enfin simplement collecter ses affaires à l'endroit où il les a déposées. Le paiement se fait par carte de crédit, une fois les affaires retournées, pas besoin de cash chez Klin. Les prix pratiqués sont très compétitifs pour le marché luxembourgeois. La livraison centralisée permet par ailleurs d'économiser les courses des particuliers, en voitures individuelles, vers leur prestataire de nettoyage à sec.

À côté de la dimension digitale, c'est donc l'écologie qui se trouve au centre des préoccupations des jeunes dirigeants. Chaque décision est prise en accord avec les objectifs de diminution continue des besoins énergétiques : les machines utilisées sont de dernière génération - elles travaillent sans les produits chimiques habituels. Antoine Hron nous explique : « Traditionnellement, le nettoyage à sec, utilisé majoritairement pour les costumes des clients, fonctionne à base de produits chimiques en lieu et place de l'eau. Or, ces solvants s'avèrent être très toxiques pour l'environnement,

KLIN









Les co-fondateurs Antoine Hron et Pit Zens dans leurs ateliers à Foetz

et deuxièmement, ils sont très néfastes pour les employés devant nettoyer les résidus. Outre les problèmes respiratoires, certains solvants présentent des risques cancérigènes. C'est pourquoi, nous avons opté pour une machine de nettoyage à sec fonctionnant exclusivement avec de l'eau afin de respecter au mieux les fibres textiles, et le capital humain. L'impact écologique est donc largement moindre et le personnel n'a plus à manipuler autant de produits chimiques. »

Mais l'écologie ne s'arrête pas aux machines utilisées. Les emballages des chemises lavées sont produits avec une matière « 100 % végétale », à base de pommes de terre. « Ils sont complètement compostables » poursuit Antoine Hron. « Les sacs plastiques qu'on retrouve aujourd'hui dans les rayons des grandes surfaces contiennent quelque 40 % de matière biosourcée, l'autre partie étant du plastique classique. Or, nous voulions une solution 100 % végétale, et qui se décomposerait plus rapidement. La recherche a donc été longue, mais nous avons trouvé un fournisseur français qui peut répondre à notre demande. Depuis, nous n'utilisons que des emballages à 100 % de matière biosourcée. » Aussi, l'entreprise met à disposition du client des sacs en coton pour la récupération des affaires à traiter. Avec le souhait de pouvoir les récupérer lors du prochain passage, en vue de les réutiliser de manière circulaire. « La grande majorité des clients jouent le jeu et nous rendent nos sacs », mais « pour les costumes et manteaux, il reste encore de mauvais élèves, car les housses utilisées ne nous sont pas toujours retournées » conclut Antoine Hron avec un petit clin d'œil à cette clientèle.

Les développements écologiques ne s'arrêteront pas là. C'est une réflexion continue au sein de la start-up : Où et comment pourrait-on encore améliorer l'efficacité ? Pour la livraison des vêtements p.ex., l'entreprise est en train d'analyser le remplacement des camionnettes par une flotte 100% électrique. Toutes les machines utilisées sont « smart », adaptant donc les volumes d'eau et de détergent nécessaires au poids réel de linge dans le tambour pour la partie blanchisserie (avec de l'eau, pour des chemises ou draps p.ex.).

Les chiffres montrent que la croissance de l'entreprise est constante et soutenue. Ainsi, le chiffre d'affaires mensuel est passé de quelque 3.000 EUR au début de 2018 à 20.000 EUR mi-2018, pour avoisiner les 35.000 EUR actuellement. La zone de couverture se situe au « centre » du pays, comprenant la Ville de Luxembourg, allant jusqu'à Niederanven/Oetrange/ Moutfort à l'Est, Mamer à l'Ouest, Walferdange au Nord et Esch-sur-Alzette/Dudelange au sud, en attendant les développements en volume et en chiffre d'affaires permettant de faire croître aussi bien le nombre de collaborateurs, que le nombre de camionnettes de livraison, p.ex.

KLIN

AVRIL 2017

Fondation de Klin S.à r.l. SEPTEMBRE 2017

Lancement de la Lancement de la phase de test serv

OCTOBRE 2017

Lancement du service pour le grand public **JANVIER 2018**

Lancement de l'offre entreprises

18 DÉCEMBRE 2018

1ère levée de fonds (objectif : développement d'une application mobile) **AVRIL 2019**

Lancement de deux applications Klin pour iOS et Android





Une levée de fonds en 2018 a permis, entre autres, de faire développer deux applications pour les clients privés et professionnels, disponibles depuis avril 2019 pour iOS et Android. Cette nouvelle levée démontre la confiance des investisseurs envers l'entreprise et son activité. 200.000 EUR ont ainsi pu être levées, dont une partie issue des amis et de la famille (« FFF »), et l'autre de l'investisseur privé Ralph Krips, qui est convaincu du potentiel de développement de la start-up.

L'entreprise traite actuellement dans ses ateliers quelque 7.000 pièces par mois. « Nous espérons augmenter graduellement ce volume et générer un chiffre d'affaires d'environ 50.000 EUR par mois pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. » Les professionnels de l'HoReCa (surtout restaurants et maisons de retraite) sont une cible à développer dans ce contexte.

L'entreprise pourra compter sur des partenaires comme la FEDIL, la Chambre de Commerce ou encore le Luxembourg ICT Cluster. Elle a aussi reçu les labels ESR – Entreprise socialement responsable, SuperDrecksKëscht et Grüner Punkt. La start-up est par ailleurs 100 % « Made in Luxembourg ». La croissance passera aussi par l'expansion de l'offre : Klin propose depuis peu p.ex. des abonnements mensuels « Tout inclus » pour les tenues d'affaires.

Pour Klin, il ne s'agit que du début de l'histoire. Le choix de se focaliser sur l'expérience des clients, le digital et l'innovation est clairement louable et fera de cette jeune start-up un acteur de plus en plus important dans les années à venir. Elle est aujourd'hui déjà un précurseur dans l'écologie.

À PROPOS

7.000 pièces nettoyées

par mois

9 employés

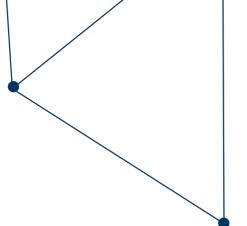
applications pour Smartphones

35.000 EUR

de chiffre d'affaires par mois

WWW.KLIN.LU





CLAUDE TURMES

Ministre de l'Énergie Ministre de l'Aménagement du territoire

Monsieur le Ministre, le plan national intégré en matière d'énergie et de climat vise une réduction des gaz à effets de serre de -50 à -55 % jusqu'en 2030 par rapport à 2005 alors que l'Union européenne propose au Luxembourg des objectifs de réduction de -40 %.

Est-ce que cela fait du sens d'être aussi ambitieux, alors que l'histoire nous a montré que le Luxembourg a dû acheter des quotas dans le passé, notamment durant la 1ère phase de l'accord de Kyoto? Les ambitions trop élevées risquent-elles finalement de coûter cher aux contribuables et à l'industrie?

Je crois que nos objectifs sont réalistes. Ce qui compte, c'est ce que la science du climat nous dit. Le rapport du GIEC dit clairement que si on veut être en-dessous de 2° Celsius et direction 1,5° Celsius, il faut que l'Europe livre un effort dans les parages d'une réduction de 55 %. Le problème n'est donc pas notre objectif réaliste, mais que l'objectif de -40 % de l'Union européenne vient d'un sommet des chefs d'État en octobre 2014, avant les Accords de Paris de décembre 2015. Tout le monde sait que l'objectif de l'UE pour 2030 va devoir être révisé et plutôt qu'être à la traine, nous voulons être un gouvernement qui reconnaît l'urgence climat et qui agit responsablement.

Vous avez donc l'impression que cela va de toute façon être révisé et on sera dans une meilleure position si on se fixe déjà aujourd'hui?

Oui, parce que sinon je fais un plan sur 10 ans que je dois réviser bientôt, je préfère être fixé dès maintenant. Pour le changement climatique, on est à un moment clé. La science est claire là-dessus et avec les mouvements des jeunes et la prise de conscience plus large de la société, je pense qu'on est finalement dans une situation où on a les majorités sociétales et pas seulement politiques pour bouger comme on

doit le faire. C'est un moment clé et on veut être à la hauteur de l'enjeu.

INTERVIEW

Les décisions de la politique énergétique et climatique ont aussi un impact non-négligeable sur grand nombre d'aspects économiques. Vu l'intégration des responsabilités en matière d'énergie dans un ministère à part, séparé de celui pour l'économie auquel il était historiquement lié, est-ce que l'on doit craindre que les conséquences économiques de la nouvelle politique énergétique ne jouent plus un rôle aussi important que dans le passé? Comment comptez-vous maintenir le lien avec l'économie?

En fait, il faut savoir qu'entre 1989 et 1994 l'énergie était avec l'environnement dans un ministère dont le ministre était Alex Bodry. C'est clair que l'énergie et la transition énergétique sont dans un triangle entre l'environnement/le climat, l'impact sur la société et l'impact sur l'économie. Personnellement, mon attitude est de dire que l'industrie de demain est verte. C'était déjà le cas pendant toutes mes années au Parlement européen. Je rejoins Hubert Védrine à ce sujet, l'invité du centenaire de la FEDIL. Ce qu'il faut faire, c'est préparer l'industrie à cette bouture. J'ai beaucoup œuvré à ce que l'initiative sur les batteries européennes voie son jour. J'ai travaillé avec le Commissaire de la Recherche. Carlos Moedas pour qu'on ait des grands programmes de recherche sur Zero Carbon Steel, Zero Carbon Cement et Zero Carbon Chemistry. Il faut aussi comprendre que les multiples directives sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sur lesquelles j'étais impliqué, ont créé des milliers d'emplois en fin de compte. L'éolien en mer crée des milliers d'emploi, l'Europe est un leader mondial en la matière. La rénovation des bâtiments, c'est des centaines de milliers d'emplois locaux sur les prochaines décennies. Je crois donc que c'est un défi pour l'industrie, mais qu'elle sera aussi un des gagnants de cette transition énergétique.



16 INTERVIEW CLAUDE TURMES

Vous avez beaucoup parlé de l'Europe. Au Luxembourg, si vous dites qu'il faut préparer l'industrie à cette transition, comment comptez-vous le faire ?

Il y a des choses qui ont déjà été faites. Je pense notamment à l'Accord volontaire. J'étais avec Étienne Schneider dans les négociations du dernier gouvernement où on a instauré le principe de la compensation pour les industriels exposés à la globalisation des coûts indirects d'ETS sur le prix de l'électricité. Mon analyse en ce moment est qu'ensemble entre le gouvernement et les industriels on pourrait faire mieux sur tout ce qui peut générer des investissements dans l'efficacité énergétique.

Je suis en train de travailler sur un instrument de « de-risking » (diminution des risques, ndlr), un instrument qui pourrait plus facilement permettre à des parties tierces d'investir dans l'efficacité du processus industriel. Je crois que cet instrument servira les objectifs climat du gouvernement et améliorera la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise.

Deuxièmement, concernant les énergies renouvelables, on est entretemps dans une situation où le grand solaire dans le sud de l'Europe, mais aussi l'éolien en Mer du Nord, sont à des prix qui approchent le prix du marché de l'électricité. Va se poser donc la question de contrats à long terme renouvelables, ce qu'on appelle techniquement des « Longterm renewable power purchase agreements – long-term Renewable PPAs ». J'ai lancé un travail pour voir si le Luxem-

bourg avec la BEI, avec d'autres pays et la Commission européenne, pourrait créer un instrument de de-risking aussi pour les long-term PPAs. J'espère réaliser une diminution des coûts des transactions et donc des coûts tout court, quand un industriel achète des renouvelables sur 15 ou 20 ans. Je crois que le moment est venu pour s'intéresser à cela. Des entreprises comme Google et Microsoft, mais aussi des industries manufacturières ont déjà fait des contrats à long terme avec des opérateurs d'éoliennes en mer ou avec des opérateurs du solaire. L'objectif de l'instrument de de-risking est de réduire le risque financier ou le risque perçu financier dans ce genre de transaction pour justement permettre aux industriels d'avoir une électricité compétitive, compatible avec le monde dans lequel on est, qui est le monde du changement climatique.

Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat prévoit de renforcer les efforts de recherche et de développement afin d'accélérer la transition énergétique. Avezvous déjà une idée dans quels domaines vous souhaitez renforcer ces efforts ?

Au Luxembourg, on doit agir notamment autour de la ville intelligente, que ce soient les maisons connectées, l'intégration des photovoltaïques dans les réseaux électriques ou encore l'intégration de l'électro-mobilité dans le système électrique, le tout EV-PV ready. Il y a aussi les constructions durables et l'économie circulaire.

Après il y a des choses que le Luxembourg seul ne pourra pas faire, l'acier zéro carbone, le béton zéro carbone, le verre zéro carbone. Mon idée est de faire du Luxembourg un acteur proactif de ce que le Commissaire Moedas et le Parlement européen ont mis en place. Des centaines de millions seront disponibles dans le prochain budget européen pour faire des grands projets de démonstration dans ce genre d'industries clés pour l'Europe. L'Europe est très forte dans le domaine des machines, de l'intelligence pour les processus industriels. Ces projets pourraient à la fois renforcer la performance des industries, mais, si l'Europe était p.ex. un prédécesseur dans le Zero carbon steel, cela pourrait aussi être un avantage compétitif pour l'exportation de ce genre de technologies.

Si on arrive à faire un level-playing field?

Concernant le level-playing field, je suis depuis longtemps un avocat de la taxation aux frontières du carbone. Malheureusement, BusinessEurope n'était pas toujours sur cette position. De même, l'Allemagne voulait plutôt protéger son industrie automobile en Chine que les aciéries européennes contre le dumping chinois. J'étais un des premiers à avertir sur le problème du dumping chinois. J'étais invité en 2012 à l'assemblée générale de la sidérurgie européenne : je leur ai dit d'arrêter de discuter que l'Europe leur rend la vie difficile avec les lois sur l'énergie et le climat et de nous occuper ensemble du dumping chinois et du fait que l'on pourrait se retrouver dans une situation où la Chine a un excédent qui est plus grand que toute la capacité de production en Europe. Malheureusement, on n'a que très tardivement reconnu le risque de ce dumping chinois.

Revenons à la recherche et le développement au Luxembourg. Vous dites que dans les grandes industries consommatrices d'énergie, vous attendez plutôt que nos industriels se tournent vers l'Europe parce que c'est plus difficile au Luxembourg. Mais que peut-on faire au Luxembourg?

Au Luxembourg, on doit avancer dans le domaine de l'efficacité énergétique de certains processus, mais il ne faut pas se leurrer : notre recherche n'a pas la taille critique pour être seule un acteur, p.ex. sur le zero carbon steel. Je veux être réaliste et aider nos chercheurs, aider nos industries à faire partie de consortiums européens, qui sont possibles maintenant sur le thème de l'acier zéro carbone et autres.

Est-ce qu'on pourrait imaginer des Grants du FNR?

C'est une idée intéressante qu'on devra aborder avec le ministre responsable : il faut identifier les prochaines étapes. Voir ensemble comment avec nos outils – FNR, LIST, Université – on pourrait avancer ensemble.

Pour l'industrie, mais aussi pour d'autres activités grandes consommatrices d'électricité comme les data centres, l'attractivité économique du pays sera désormais définie par la capacité de mettre à disposition suffisamment d'énergies renouvelables à prix compétitifs. Comment voulez-vous le faire?

Je suis d'accord avec cette analyse et c'est pour cela que je veux faire du Luxembourg un acteur de premier rang sur les contrats à long-terme renouvelables (renewable PPAs).

Et la production elle-même au Luxembourg?

Sur le territoire luxembourgeois, avec cette énorme intensité industrielle, que ce soit Arcelor Mittal, Goodyear, Cargolux, Guardian ou encore les cimenteries, on ne va jamais réussir à produire localement 100 % de renouvelables. Voilà pourquoi il faut produire au Luxembourg ce qui est possible, à travers les éoliennes et le solaire, où nous venons de lancer une nouvelle offensive avec le Règlement grand-ducal renforçant le régime d'aide à la promotion de l'énergie photovoltaïque et nous allons lancer un appel d'offres sur les grands projets solaires dans lequel on va impliquer les acteurs économiques. On a fait beaucoup de progrès sur l'éolien, on a fait un certain nombre de projets avec p.ex. Kronospan sur l'utilisation efficiente du bois-énergie. Ça, c'est notre devoir. Il faudra pousser l'efficacité énergétique dans l'industrie au maximum, ce qu'on va essayer de faire. En plus de cela, il faut voir ce que le Luxembourg pourra faire pour que ses industriels puissent acheter sur le marché européen des renouvelables bon marché. L'outil pour arriver à cela est justement un instrument de de-risking pour les long-term renewable PPAs.

Êtes-vous déjà assez avancé dans ce projet d'instrument de de-risking pour nous en dire un peu plus ?

On commence à travailler là-dessus. L'objectif c'est de présenter l'outil en 2020.

Ce que l'on essaie de pousser au plus vite c'est le Fonds de de-risking sur l'efficience. Sur les long-term PPAs, on a commencé à travailler dessus et à analyser qui pourraient être des acteurs à lier. J'ai mis ce projet à l'ordre du jour du Forum pentalatéral de l'énergie, qui regroupe la France, l'Allemagne et le Benelux, parce que certaines choses se font mieux à plusieurs, notamment parce que le marché luxembourgeois de l'électricité n'existe pas, nous faisons partie du marché de l'énergie de l'Europe de l'Ouest. Je profite de ma Présidence du Forum pentalatéral pour justement mettre des sujets comme l'élec-



18 INTERVIEW

tromobilité à l'ordre du jour. Je veux que les Luxembourgeois qui vont rouler électrique peuvent facilement avoir accès à une très bonne infrastructure dans toute la zone Ouest et je veux que sur les énergies renouvelables, on puisse travailler ensemble de façon très intense dans notre zone.

Un dernier point qu'on essaie de travailler c'est le fait que dans un monde électrique dans lequel il y aura beaucoup de renouvelables, on aura besoin de flexibilité. Il y aura un marché pour ce que l'on appelle le « demand-side management ». Une des choses qu'on mettra à l'agenda du Forum pentalatéral c'est la création de produits de charge flexible transfrontaliers, ce qui peut être un atout pour tous les industriels au Luxembourg. Aujourd'hui dans notre marché qui est trop petit pour ce genre de produits, il est difficile de gagner de l'argent en mettant à disponibilité sa flexibilité sur le marché de l'électricité.

Le Luxembourg réserverait donc via sa contrepartie en Belgique ou aux Pays-Bas des capacités ?

Il y a beaucoup de questions administratives à clarifier. On est en train de travailler avec un consultant pour justement arriver à clarifier toutes ces questions.

Vous travaillez sur un business modèle de rémunération?

Oui, nous voulons rémunérer cette flexibilité. Je sais aussi de mes discussions avec les industries sidérurgiques et de l'aluminium que cela peut être un revenu supplémentaire intéressant. Un dernier message important est que la transition énergétique a évidemment besoin de production d'acier pour les mats des éoliennes; de chimie pour les pales des éoliennes; de matière d'isolation, etc. Tout cela est donc créateur d'emplois et de valeur en Europe et je crois personnellement beaucoup dans la dimension industrielle de la transition énergétique. Je crois que l'Europe peut être un leader dans ce domaine.

Et on n'a même pas encore parlé du digital. En fait Siemens, ABB et d'autres sont plus qualifiés pour organiser la digitalisation du monde de l'énergie et de l'électromobilité qu'un Google, p. ex. On a donc des atouts européens pour le monde industriel de demain. L'industrie 4.0 c'est aussi l'industrie européenne.

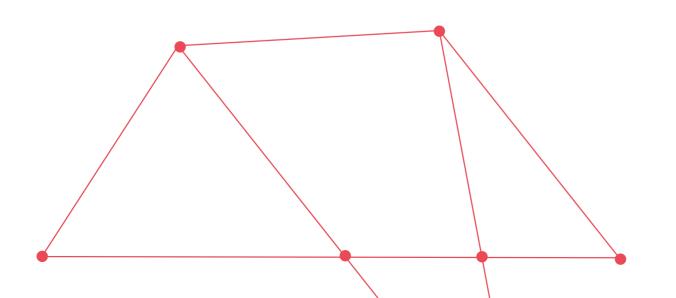
Interview:

GASTON TRAUFFLER

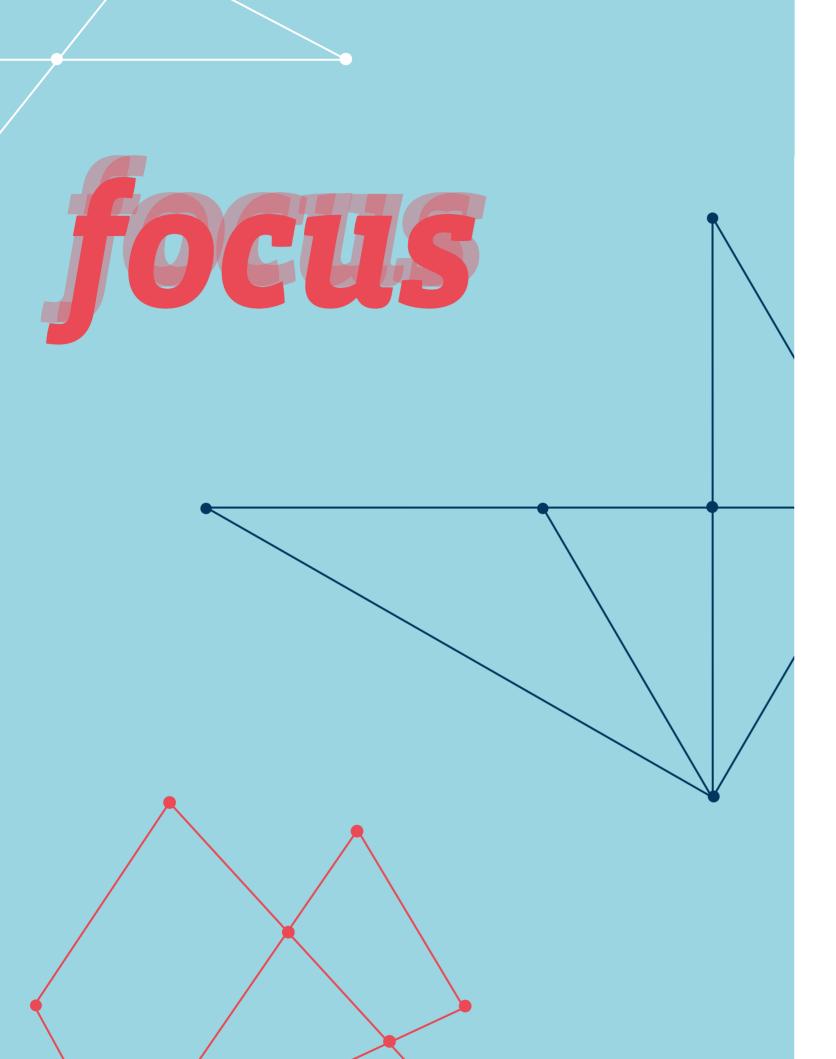
Head of Industrial Policy FEDIL gaston.trauffler@fedil.lu

FRANK GENOT

Adviser FEDIL Communication frank.genot@fedil.lu







LOI RDI

Main dans la main pour innover

Avec la loi du 17 mai 2017 relative à la promotion de la RDI, les entreprises bénéficient d'une vaste gamme d'outils pour appuyer leurs démarches d'innovation. Elles peuvent aussi compter sur les équipes du ministère de l'Économie et de Luxinnovation pour structurer et peaufiner leurs dossiers.

Depuis deux ans, le Luxembourg dispose d'un nouveau cadre légal en matière de promotion de la R&D et de l'innovation. La loi du 17 mai 2017, qui a remplacé celle de juin 2009, est entrée en vigueur au début du mois de juin de la même année. Elle se veut particulièrement exhaustive.

« Les règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État ont été transposées à l'identique, de sorte que nous proposons le cadre réglementaire le plus complet qui soit », analyse Marco Walentiny, Chargé de la Direction de la Recherche et de l'Innovation au sein du ministère de l'Économie. « Notre dispositif couvre toute la chaîne de l'innovation, y compris

pour des PME pour qui une démarche d'innovation est inédite et pour qui nous pouvons cofinancer l'intervention d'un expert externe. »

Toutes les étapes suivantes sont également couvertes, depuis les études de faisabilité jusqu'aux développements technologiques en eux-mêmes. « Un accent particulier est mis sur la collaboration avec d'autres entreprises ou des centres de recherche publics, et sur la possibilité de partager des installations, des équipements ou des laboratoires de recherche », précise M. Walentiny.

Les régimes d'aide sont de natures variées et concernent les projets ou programmes de R&D; les études de faisabilité technique; l'innovation en faveur des PME; les jeunes entreprises innovantes; l'innovation de procédé et d'organisation; les infrastructures de recherche ou encore les pôles d'innovation

FOCUS LOI RDI

34 MILLIONS D'AIDES EN 2018

En 2018, la première année « pleine » d'effet de la loi, 86 projets ou programmes ont été avisés pour un montant de dépenses prévu en Recherche-Développement et Innovation de plus de 100 millions d'EUR et un montant d'aide accordé de près de 34 millions d'EUR. Comparé à 2017, le nombre de projets avisés a augmenté de 8 % et 11 d'entre eux ont excédé le montant d'un million d'EUR. Les trois quarts des financements alloués ont concerné trois secteurs d'activité plus spécifiques : l'ICT (31 %), Industrie 4.0 (26 %) et les Matériaux (24 %).

Les entreprises, quelles que soient leurs tailles, peuvent prétendre à bénéficier de telles aides, à la condition principale de ne pas être considérée comme étant « en difficulté », notamment dans le cas où plus de la moitié de son capital social souscrit a disparu en raison des pertes accumulées.

Si les entreprises intéressées peuvent évidemment solliciter directement de tels mécanismes d'aide, elles ont tout intérêt à se faire accompagner gratuitement par l'équipe R&D and Innovation Support de Luxinnovation. « Nos conseillers disposent d'une connaissance approfondie des programmes de financement nationaux et européens et peuvent ainsi guider les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité, dans la structuration de leurs projets », explique Marc Ferring, Director R&D and Innovation Support chez Luxinnovation. « Ainsi, nous sommes en mesure de définir, ensemble, les solutions les mieux adaptées à leurs besoins. Cela peut aussi passer par un de nos programmes de performance Fit 4. »

Fit 4 Digital; Fit 4 Growth; Fit 4 Innovation; Fit 4 Service: ces programmes peuvent bien évidemment constituer un tremplin pour les entreprises susceptibles de faire appel à un tel mécanisme d'aide. Ces programmes se basent sur un diagnostic effectué par un consultant externe agréé par Luxinnovation et choisi par l'entreprise elle-même. « Ainsi, les entreprises peuvent se rendre compte de l'impact que peut avoir une démarche d'innovation et, alors, vouloir aller plus loin dans la cadre de la loi de 2017 », note M. Ferring.



Établie à Steinsel, Cebi est l'une de ces sociétés ayant fait appel à ces mécanismes d'aide. Forte de 3.500 salariés (dont 700 au Luxembourg) répartis dans 13 pays dans le monde, elle est active dans le développement et la production de composants électromécaniques pour l'industrie automobile, l'électroménager, la ventilation et l'E-mobilité.

Créée il y a plus de 40 ans par des investisseurs italiens sous le nom de Elth (pour ELektrotechnische Spezialfabrik - THermostatenbau), la société s'est imposée au fil des ans comme un leader européen dans le domaine des sondes de températures. Elle s'est également spécialisée dans la production de thermostats bimétalliques, capteurs de température, sondes de niveau, systèmes de lavage, réchauffeurs gasoil, blow-by et habitacle.

« Nous avons toujours placé l'innovation au centre de notre stratégie », explique Paul Elvinger, membre du conseil d'administration de Cebi Luxembourg. « Tous nos produits sont développés dans nos centres R&D et sont testés dans nos propres laboratoires. Notre centre de compétences luxembourgeois est également un des acteurs les plus importants dans le domaine de l'Industrie 4.0 et est en pleine construction d'un nouveau centre de recherche de 2.400 m² équipé d'un laboratoire avec des installations à la pointe de la technologie. »

L'immersion de Cebi dans le monde de la digitalisation de la production a concrètement débuté en avril 2018 avec la signature d'un partenariat de recherche et développement avec le SnT Luxembourg (Centre Interdisciplinaire de l'Université de Luxembourg) et la start-up DataThings

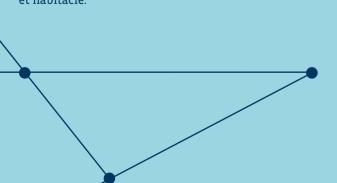


(une spin-off de l'Université de Luxembourg), spécialisée dans l'analyse de données et l'intelligence artificielle. « Ce projet de quatre ans place l'Industrie 4.0 au plein cœur de notre production, concernant notre produit phare : la sonde de température », précise M. Elvinger. « Ce composant est largement utilisé dans l'industrie automobile et fortement personnalisable en particulier au niveau des performances, de la forme, ainsi que d'autres spécifications techniques. »

L'idée de Cebi est à la fois simple et ambitieuse : transformer son unité de production luxembourgeoise en une usine intelligente où des machines automatisées sont capables de communiquer entre elles et d'analyser des données. L'objectif est double : d'une part, optimiser de manière significative le taux de rendement synthétique sur ces lignes de produc-

tion et, d'autre part, améliorer la chaîne logistique et la tracabilité interne afin de répondre aux exigences des clients.

Le défi technique a reposé sur la possibilité de faire en sorte que toutes les machines, au départ fort différentes, puissent « communiquer » entre elles de manière digitale et de pouvoir capter et traiter les données numériques afin d'aider les opérateurs humains à prendre les meilleures décisions en termes d'optimisation des flux ou de maintenance prédictive. « À terme, cette initiative permettra d'améliorer le quotidien de nos employés en rendant leur travail plus efficace et moins contraignant, tout en augmentant leurs compétences techniques et digitales », affirme M. Elvinger.



24 FOCUS

CHANGEMENT DE DIMENSION

Pour mener à bien ce projet, Cebi a sollicité une aide dans le cadre de la loi RDI auprès du ministère de l'Économie et a reçu de la part de Luxinnovation un soutien et une expertise technique durant l'ensemble de la phase de préparation du projet, c'est-à-dire toute la phase préalable au dépôt d'une demande d'aide auprès du ministère de l'Économie. « La disponibilité et la compétence technique de Luxinnovation nous a permis d'améliorer notre projet dans certains aspects techniques et stratégiques, ainsi que dans l'analyse des risques », explique Franck-Alexandre Sallebant-Bessone, en charge du développement de projets de digitalisation au sein de Cebi.

Si l'élaboration du projet, ainsi que les plans ou divers documents, ont évidemment été réalisés en interne, Luxinnovation a contribué à la structuration du projet notamment dans le cadre d'une collaboration de R&D ou encore pour l'identification des coûts admissibles au titre d'une aide. « Leur réseau nous a également soutenus dans l'élaboration des relations avec nos futurs partenaires de projet », se réjouit M. Sallebant-Bessone. « Nous avons pu apporter à la fois notre expertise dans le domaine Industrie 4.0, mais aussi notre connaissance des autres partenaires, le SnT avec qui nous avons travaillé sur de nombreux projets de R&D collaboratifs, et DataThings, qui est passé par notre service start-up. Cela nous a permis de faciliter les interactions. », confirme Barbara Grau, Senior Advisor - Corporate R&D and Innovation Support chez Luxinnovation. « Ce projet comportait beaucoup de défis à relever, ce qui l'a rendu d'autant plus intéressant! »

L'aide finalement reçue par le ministère permet à Cebi de changer de dimension : « Nous sommes en train d'ouvrir la voie en supprimant un obstacle majeur à l'accès à la digitalisation pour un environnement de production manufacturière qui n'avait pas été conçu initialement pour être 'digital-ready' », analyse Franck-Alexandre Sallebant-Bessone. « Cela profitera à d'autres industriels qui pourront ainsi adopter ces technologies plus facilement. »

La collaboration de Cebi avec Luxinnovation ne s'est pas limitée à ce seul projet. Ainsi, les échanges constructifs continuent dans le cadre de la construction d'un nouveau centre de recherche et développement et laboratoire qui devrait être finalisé pour l'été 2020 : sur 3.200 m², bâtis à la place d'anciens bâtiments du site qui ont été démolis, il permettra à l'entreprise de disposer d'équipements à la pointe de la technologie, mais aussi de regrouper l'ensemble du département R&D afin de rapprocher les compétences et de faciliter la collaboration entre spécialistes produit et processus. « Ce laboratoire sera également ouvert aux entreprises externes pour leurs propres tests. Ceci contribuera certainement à un plus grand partage des connaissances à travers les industries luxembourgeoises », indique Paul Elvinger, s'inscrivant ainsi totalement dans l'esprit de la loi RDI de 2017.



CODIPRO. L'INNOVATION VITALE

De son côté, la société Codipro (membre du groupe Alipa) conçoit et fabrique des anneaux de levage articulés de sécurité brevetés depuis plus de 40 ans. « Nous nous situons dans le créneau haut de gamme et c'est pourquoi l'innovation est, pour nous, vitale », explique Christophe Losange, manager chez Codipro. « Nous avons le choix entre nous développer par le volume en faisant des produits de masse, comme tout le monde, soit en nous maintenant dans notre créneau de niche de qualité pour rester leader. C'est ce que nous avons choisi de faire. Les anneaux de levage restent un produit d'allure basique, mais très technique et il est indispensable de le rendre innovant pour rester dans ce créneau haut de gamme. Ne rien faire sur un produit aussi simple nous expose au risque d'être copié en permanence. »

L'une des démarches innovantes engagées par Codipro concerne le projet Gradup qui a plus spécifiquement ciblé les matériaux plutôt que la technologie, pour des anneaux de levage conçus pour soulever des charges allant de 70 kg à 125 tonnes. « Ce projet a été planifié sur trois ans et l'aide obtenue au niveau du ministère de l'Économie nous a clairement permis d'atteindre notre objectif », précise M. Losange. « Nous étions dans une phase où la croissance risquait de ralentir et cette innovation nous a permis de maintenir des taux de croissance à deux chiffres. »

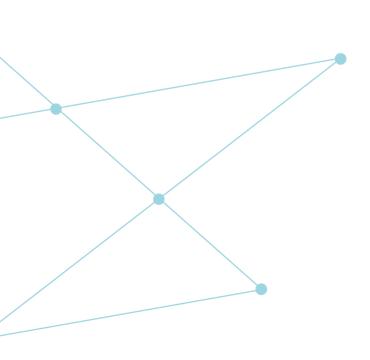
La qualité de l'acier utilisé pour sa production demeure la caractéristique essentielle d'un anneau de levage articulé. Jusqu'alors, les anneaux produits par Codipro respectaient – évidemment– un certain niveau de normes, décrit en termes de classe d'acier ou de « grade » : techniquement, la classe de l'acier utilisé combiné au diamètre de la chaîne définit la capacité de levage de l'anneau. L'idée de Codipro a alors été de proposer des matériaux dépassant largement le niveau minimum des normes imposées, et proposer ainsi une innovation de rupture, plutôt que de se risquer à la facilité d'une démarche purement marketing.

Les recherches se sont portées sur plusieurs axes en parallèle : une optimisation de la matière permettant une augmentation significative des charges maximales d'utilisation ; l'application d'un revêtement anticorrosion permettant une résistance de 600 heures au brouillard salin ; ou encore une traçabilité individualisée sur chacun des anneaux de levage produits.

« Nous ne disposons pas d'équipes dédiées à la recherche et au développement en tant que telles », précise M. Losange. « Nous avons préféré mettre en place une cellule 'Innovation' d'une demi-douzaine de personnes venant de différents départements de l'entreprise : commercial, technique, production, marketing et des membres de la direction, évidemment. En parallèle à ses activités courantes, chacun se voit attribuer un projet d'innovation dont il est alors responsable et pour lequel il a tout le loisir d'impliquer l'un ou l'autre de ses collègues en fonction du stade d'avancement. »







FOCUS

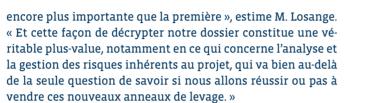
NE PAS SE PERDRE DANS LES ROUAGES ADMINISTRATIFS

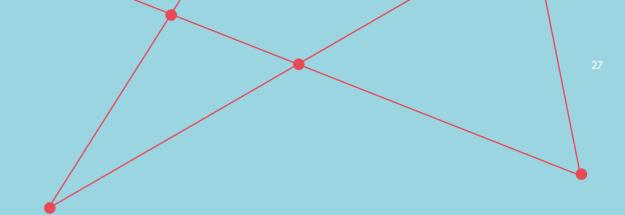
La subvention, accordée par le ministère de l'Économie, a été « substantielle », pour reprendre les termes de M. Losange. « Il n'est pas certain que nous aurions pu mener notre projet de manière aussi efficace, sinon. » L'apport de Luxinnovation a également été précieux dans la structuration des idées. « Nous avions notre propre vision du dossier, porté par des personnes de terrain, forcément enthousiastes et confiantes dans sa solidité et sa pertinence. Nous avons été bien écoutés et nos besoins précis ont été identifiés et analysés. En outre, nous avons bien été guidés pour ne pas nous perdre dans les rouages administratifs. »

Le regard neutre porté par les équipes de Luxinnovation a également permis d'éviter l'apparition de quelques incohérences et « faiblesses » dans le dossier. « Cette étape-là est sans doute

« Et cette façon de décrypter notre dossier constitue une véritable plus-value, notamment en ce qui concerne l'analyse et la gestion des risques inhérents au projet, qui va bien au-delà de la seule question de savoir si nous allons réussir ou pas à

L'expérience a suffisamment été concluante pour qu'elle soit renouvelée : Codipro a introduit, entre temps, une autre demande d'aide à l'innovation auprès du ministère de l'Économie, dans un domaine cette fois davantage technologique. Et l'une des autres sociétés du groupe Alipa, No-Nail Boxes (conception et fabrication de caisses pliantes en bois contreplaqué, sans clou ni vis) s'est également engagée dans une démarche similaire.





Présentée au marché en janvier 2018 lors du Symposium de Sacramento, la capsule NFC en aluminium e-WAK® a reçu, un an plus tard, un prix spécial dans le cadre des Trophées Alufoil, organisés par l'Association européenne de la feuille d'aluminium (EAFA, European Aluminium Foil Association). Cette technologie intelligente est, en outre, intégrée dans une capsule dont le dessus peut être totalement personnalisé par les clients, qui peuvent choisir leurs propres couleurs et introduire des décors propres à leur marque, en relief et en creux.

LOI RDI

« Cette capsule offre de l'interactivité avec les consommateurs, grâce aux intéressantes possibilités de ciblage marketing qu'elle fournit, mais aussi de la protection pour le produit, grâce à ses fonctions de sécurité. Elle constitue par ailleurs une innovation technique majeure », a expliqué la présidente du jury de l'édition 2019, Laura Fernandez, Senior Packaging Technologist chez Marks & Spencer.



GUALA FAIT SAUTER LES BOUCHONS

S'il est un autre domaine où l'innovation est très présente, c'est celui des... bouchons de bouteilles. Dans ce domaine, Guala Closures Group, dont le nom n'est pas forcément connu, est pourtant l'un des leaders mondiaux dans ce domaine. Vins et spiritueux, eaux minérales, huiles d'olive : un grand nombre de marques utilise des bouchons conçus et produits par Guala Closures.

Ce groupe d'origine italienne, créé en 1954, mais qui a établi au Luxembourg, début 2017, son centre d'innovation spécialisé dans les nouvelles technologies, vend chaque année plus de 15 milliards de bouchons et capsules dans plus de 100 pays. Inutile de dire combien les outils d'aide et d'incitation à l'innovation sont particulièrement appréciés à leur juste valeur.

«L'innovation fait clairement partie de notre ADN », explique Piero Cavigliasso, le directeur du département innovation technologique du groupe, qui supervise les opérations au Technoport de Foetz. « Nous nous concentrons notamment sur tout ce qui peut nous permettre de développer des systèmes automatisés, afin de réduire les coûts de production et de permettre la mise en œuvre de process pour fabriquer plus facilement de plus petites quantités. »

Dès le début de l'activité du centre R&D de Guala Closures au Luxembourg, deux projets ont été initiés en l'espace de quelques mois : Flexcap et SMARTCAP. Le premier met en œuvre une technologie inédite de magnétoformage pour la conception des capsules, en plaçant une forme d'aluminium sur un bouchon à l'aide d'un champ magnétique. Une technique qui permet d'envisager le design de formes nouvelles. L'un des objectifs supplémentaires du projet est l'étude de systèmes d'assemblage flexibles. Réalisé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, ce projet a reçu, de la part du ministère de l'Économie, un soutien de 890.000 EUR.

Le second consiste en l'implantation, dans la capsule ellemême, d'une puce électronique sur laquelle figurent un certain nombre d'informations sur le produit contenu dans la bouteille. Ce système permet, en outre, une traçabilité optimale grâce à une communication en champ proche (Near Field Communication, NFC) à haute fréquence vers la tablette ou le smartphone de l'utilisateur souhaitant contrôler la provenance et la qualité de la bouteille. Deux centres de recherche italiens sont également impliqués sur ce projet pour lequel Guala Closures a reçu, de la part du ministère, 422.000 EUR supplémentaires.



FOCUS

LUXEMBOURG. TERRE D'ACCUEIL

C'est dire à quel point le groupe a trouvé, au Luxembourg, un terrain favorable à son développement. « Le soutien des pouvoirs publics est très important ici. Nous avons été agréablement surpris par leur efficacité et mise à disposition rapide des fonds », constate M. Cavigliasso. « À plusieurs reprises, par le passé, nous avons pris la décision de piloter nos projets de développement depuis le Luxembourg, en raison, justement, de ce support qui, comparé à d'autres régions ou pays que nous avons pu étudier, est ici très important. À cela s'ajoute l'appui de Luxinnovation, qui nous a aidé à comprendre le fonctionnement des régimes d'aides et qui ont su nous guider dans la préparation de nos dossiers. Ce modèle en vigueur au Luxembourg est très utile pour nous, entreprises, car à partir du moment où nous suivons toutes ces recommandations, nous savons que notre dossier a de grandes chances d'aboutir. Nous n'aimons pas perdre du temps inutilement et un tel accompagnement est très précieux ».

Guala Closures ne compte évidemment pas s'arrêter en si bon chemin et le groupe travaille déjà sur d'autres projets, notamment dans le cadre du consortium Composite Industry Luxembourg, en collaboration avec le List, pour développer des capsules en matériau biologique et composite. « Nous sommes très attentifs à l'idée de mettre en œuvre des projets durables et des produits pouvant facilement être recyclés ou réutilisés, composés à base de produits naturels », explique M. Cavigliasso.

La société travaille également dans le domaine de la blockchain et du Big Data, avec une start-up luxembourgeoise, Compellio, spécialiste dans l'enregistrement et de certification de documents via la blockchain, afin de développer une plateforme très sophistiquée permettant de tracer et de protéger les contenants de manière optimale.



«Le groupe Guala Closures a su tirer avantage des aides à la R&D, mais aussi des compétences locales et de l'environnement économique luxembourgeois, pour développer, ici, un centre de profit autour de services et produits à haute valeur ajoutée », constate Pascal Fabing, Head of Corporate R&D and Innovation Support chez Luxinnovation. « Nous apprécions d'autant plus de pouvoir contribuer à cette approche, de manière concertée avec l'entreprise et le ministère de l'Économie ».

Article:

JEAN-MICHEL GAUDRON

Senior Communication Officer
Luxinnovation

PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2019



Le Prix de l'Environnement de la FEDIL vise à récompenser les entreprises dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles.

Les entreprises souhaitant soumettre leur dossier, obtiendront le règlement du Prix de l'Environnement ainsi que le formulaire de candidature auprès de la FEDIL en envoyant un courriel à fedil@fedil.lu.

Le formulaire peut également être téléchargé en ligne sur www.fedil.lu/environnement2019

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 juillet 2019.

ACTUALITÉS DE LA FEDIL

Actualités de la FEDIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU STI

1er avril 2019

Lors de l'assemblée générale du Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) en date du 1^{er} avril 2019, le rapport d'activités 2018 a été présenté aux membres.

Le STI, créé à l'initiative de la FEDIL, regroupe actuellement 617 entreprises occupant quelque 61.400 salariés. Les secteurs les plus représentés sont le bâtiment et le parachèvement, l'industrie chimique, la transformation des métaux et le transport.

Le membership du STI et l'offre à l'industrie des services se sont fortement développés au cours des dernières années.

Dans son allocution, le Président du STI, M. Claude Baer, a commenté les passages de l'accord de coalition du nouveau gouvernement relatifs à la médecine du travail et a mis l'accent sur les problèmes principaux auxquels le STI se trouve



actuellement confronté. Il a salué notamment l'orientation générale du nouveau projet de réforme du reclassement professionnel mais a regretté que le projet ne donne pas de solutions pour les principaux problèmes auxquels les médecins du travail se trouvent actuellement confrontés dans le cadre de la procédure de reclassement ou en dehors de celle-ci, à savoir l'absence d'analyse objective et circonstanciée des demandes de reclassement par la commission mixte, ainsi que des divergences d'appréciation entre contrôle médical de la sécurité sociale et médecins du travail sur la capacité de travail de certains salariés.

À relever aussi que le STI a continué à contribuer activement aux travaux du Conseil Supérieur de la Santé et de la Sécurité au Travail visant à élaborer les propositions en vue de la réforme de la législation sur les services de santé au travail.

Pour répondre à la demande croissante des entreprises du travail intérimaire en matière d'examens médicaux, le STI a signé avec les entreprises intéressées des conventions en-dehors du système de la cotisation annuelle basée sur la masse salariale.

De plus, le STI a encore développé l'espace membre de son site web sur lequel, via un login à double identification, les membres pourront accéder aux fiches d'examen des salariés, télécharger leur inventaire des postes à risque, consulter, ainsi que modifier les données relatives à leur entreprise, planifier les reconvocations aux visites médicales, vaccinations et formations de secourisme et voir en ligne les activités des médecins du travail ainsi que des préventeurs du STI dans leur entreprise.

Le STI a réalisé des efforts financiers et humains substantiels pour préparer l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD) en mai 2018 alors que le STI, en tant que service de santé au travail gérant énormément de données sensibles, est particulièrement concerné par le RGPD.

La présentation de l'offre de services du STI, de même que le rapport d'activités 2018, est disponible sur le site du STI sous le lien www.sti.lu

VISITE À LA HANNOVER MESSE 2019

2 avril 2019

Le 2 avril, la Chambre de Commerce et la FEDIL ont organisé une visite accompagnée au salon international de l'industrie *Hannover Messe 2019*. Avec quelque 200.000 visiteurs de plus de 70 pays, le plus important salon industriel au monde a éveillé un grand intérêt parmi les industriels luxembourgeois. Grâce à la collaboration avec la FEDIL et son initiative *Digital4Industry – D4I*, un accent particulier a été mis sur la transformation numérique à travers les technologies *Industrie 4.0*.

Afin de faire découvrir aux participants les dernières avancées technologiques, un parcours guidé « Industry in Digital Transformation - Industrial Intelligence » a été proposé à la délégation luxembourgeoise. Au programme des visites ciblées encadrées par des experts figurait p.ex. l'apprentissage automatique (machine learning) basé sur l'intelligence artificielle qui permet d'acquérir de l'expérience et de faire des prédictions à l'aide de grandes quantités de données et d'algorithmes. L'intelligence artificielle est basée sur la reconnaissance de formes et possède la capacité de générer indépendamment des connaissances à partir de l'expérience accumulée. Cette technologie est utilisée dans les processus industriels. La méthode d'apprentissage la plus couramment utilisée est la reconnaissance d'image. Les autres domaines d'application comprennent les assistants numériques ou robots intelligents, l'analyse de la qualité de la production, la reconnaissance faciale, la reconnaissance et le traitement de la parole, la traduction et la transcription automatiques, l'analyse de texte et l'analyse vidéo, ainsi que la conduite autonome.

Quelque 25 représentants d'entreprises ont participé au parcours guidé et ont eu l'occasion d'avoir des explications détaillées sur les stands de : Deutsche Telekom, Accenture, IBM, SAP, Phoenix Contact, Weidmüller et Continental.









ou rendez-vous chez votre agent Foyer.



Foyer.lu

JOBDAY DE L'ADEM ET FR2S

4 avril 2019

Le jeudi 4 avril 2019, l'ADEM, en partenariat avec FR2S, a organisé un Jobday au Centre culturel de Wasserbillig. FR2S est l'association des professionnels du recrutement au Luxembourg.

En tout, plus de 600 demandeurs d'emploi dotés d'un profil hautement qualifié ont été conviés à l'événement qui leur a permis de se présenter aux quatorze cabinets de recrutements participants.

Pour Dan Kersch, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, « ce type d'actions initiées par l'ADEM en collaboration directe avec les entreprises d'un secteur précis permet à l'ADEM de sélectionner les candidats selon les besoins réels des employeurs et augmente ainsi les chances de recrutement des demandeurs d'emploi. »

Pour les membres d'FR2S, « l'objectif de cet événement est de mener une action conjointe pour faire face, d'une part à l'augmentation de candidats qualifiés inscrits auprès de l'ADEM et, d'autre part, à la pénurie de profils professionnels, essentiellement dans les secteurs de l'informatique, de la banque et de la finance. »

Lors de cette journée dédiée au recrutement, les cabinets de recrutement ont pu présenter de nombreux postes vacants mais aussi conseiller les candidats en recherche d'emploi. Des ateliers spécialisés, sur des sujets tels que les méthodes pour un entretien d'embauche réussi ou encore l'utilisation efficace des outils digitaux, ont également été proposés tout au long de l'après-midi.





ACTUALITÉS DE LA FEDIL

CONFERENCE: A BRIDGE TOWARDS A CARBON NEUTRAL ECONOMY

April 23, 2019

On April 23, FEDIL held the conference "A Bridge Towards A Carbon Neutral Economy" discussing challenges and solutions about the energy transition in the industrial sector. About 70 people attended the conference to listen to the keynote speech by Tomas Wyns, followed by a panel discussion with key representatives from Luxembourg's energy-intensive industry and from politics.

Tomas Wyns is a senior researcher from the Institute for European Studies at the Vrije Universiteit Brussel (VUB). In his speech, Wyns highlighted the constructive and solution-oriented role that the Energy Intensive Industries (EIIs) are playing to reach a carbon-neutral economy. He showed the importance of the European EIIs that form the backbone of the European economy. As enabling-materials producers, EIIs reach into every possible economic sector, giving jobs to more than 2.5 million people. Tomas Wyns further identified the key challenges of the energy transition and presented

a combination of possible key solutions that will help EIIs to further significantly reduce their emissions. At the same time, he emphasized the need to address the necessary conditions to ensure that Europe will stay at the forefront of the energy and industrial transformation while remaining competitive.

The presentation was based on Wyn's study of 11 European Energy Intensive Industries (EIIs), currently one of the most comprehensive studies about the challenges and possible solutions towards a carbon neutral economy.

The participants of the panel discussion were:

- Dr Kappes, Senior Engineer at Paul Wurth and responsibl to define the development measures which are necessary in order to reduce the CO_footprint of their on making industry;
- Mr Rech, associate member of the management committee of Cimalux;

 Mr Eischen, Commissaire du gouvernement à l'Énergie and Chargé de la direction générale. Mr Eischen kindly accepted to fill in for Minister Claude Turmes who had to cancel his participation on short notice;

Mr Wyns.

The panel was animated by FEDIL's Head of Industrial Policy, Gaston Trauffler. It discussed opportunities and challenges for Luxembourg's Energy Intensive Industries (EII). Furthermore, a clear message was expressed towards the policy makers: Luxembourg's EII is ready to engage in the debate to contribute to mitigating climate change and to make the energy transition a success. The transition could, however, be considerably accelerated with framework conditions that would increase investor's certainties with regards to return on investments into new, low CO₂ emitting technologies. The panel further agreed that the attractivity of Luxembourg's industrial economy will be largely influenced

by the country's ability to supply large quantities of renewable energy at a competitive price. This is especially true for renewable electricity whose consumption is expected to dramatically increase when industrial processes will decarbonise by switching to electricity, hydrogen produced with electricity or other forms of low-carbon e-fuels. One of the most important aspects discussed in the panel and that was confirmed by multiple comments from the audience was that while the EU's successful climate policy must be acknowledged, it was the absence of a global level playing field, between the EU and its major business partners such as the US, China, Japan, or India that represented one of the biggest challenges for the local industries. The EU's ambitious climate actions are today not equally responded to by its business partners, which inflicted unilateral climate-related constraints and costs to EU's businesses. This was weighing heavily on the global economic competitiveness of EU's and on Luxembourg's Energy Intensive Industries.





Z.I. Schaedhaff | L-5280 Sandweiler B.P. 39 | L-5201 Sandweiler

Fax: +352 35 72 13

Tél.: +352 35 72 11-1

E-mail: mig@mig-online.lu | www.mig-online.lu

Constructions métalliques
Réservoirs soudés en acier
Tuyauterie industrielle
Menuiserie métallique

Stahlbau Geschweißte Stahltanks Rohrleitungsbau Metallbau







36 ACTUALITÉS DE LA FEDIL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDIL 2019

25 avril 2019

En date du 25 avril 2019 s'est tenue l'assemblée générale annuelle de la FEDIL. Quelque 190 personnes avaient répondu présent pour cette rencontre des chefs d'entreprises. À noter que l'assemblée générale a permis de procéder au changement à la présidence de la FEDIL, Michèle Detaille succédant à Nicolas Buck dont le mandat de trois ans arrivait à échéance. La deuxième partie de l'AG – politique –, permettait à la nouvelle Présidente de présenter le programme de son mandat lors de son discours devant les invités. L'assemblée générale fut suivie d'une réception de networking.

Rapport du conseil d'administration pour l'année 2018

Après le mot de bienvenue du Président Nicolas Buck, René Winkin, directeur, a procédé au rapport d'activité de l'année 2018 en présentant les différents projets et sujets traités par la FEDIL, notamment dans les domaines d'expertise que sont l'énergie & environnement, digital & technologie, relations de travail, talents et jeunesse et EcoFin. Comme chaque année, l'assemblée générale était aussi le moment de présenter le bilan 2018 des conseillers employeurs, secteur industrie, de l'ADEM, qui ont réalisé quelque 325 embauches, dont 135 contrats à durée indéterminée. Après la présentation des comptes 2018, l'assemblée générale a procédé à l'adoption du budget 2019, dont les principales variations par rapport à l'exercice précédent ont été présentées. La partie statutaire de l'assemblée s'est conclue avec l'adoption du mode de calcul et du niveau de la cotisation 2019.

Nominations statutaires

Plusieurs changements au conseil d'administration de la FE-DIL sont à noter.



Anne-Christine Ayed, Nicolas Buck, Georges Bock, Paul Jung, Charles H. Loesch et Michel Wurth quittent le conseil d'administration de la FEDIL qui les remercie de leurs efforts au profit de la cause industrielle.

L'assemblée générale a ensuite procédé à la nomination au conseil d'administration de Claude Seywert (CEO, Encevo), Thierry Wolter (Member of the Executive Board, Ceratizit S.A.), Roland Bastian (CEO & Country Manager, ArcelorMittal Luxembourg), Robert Glaesener (CEO, Talkwalker), Georges Kioes (Partner, Deloitte Luxembourg), Paul Meyers (Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours), Jean-Louis Schiltz (Senior Partner, Schiltz & Schiltz) et Philippe Schmitz (CEO, Rotarex).

Par ailleurs, plusieurs mandats ont été reconduits pour une durée de trois ans. Il s'agit de Claude Baer (Strategies),

Frédéric de Radiguès (Brasserie Nationale) et Claude Strasser (Post Luxembourg).

Partie politique

La deuxième partie de l'assemblée, ouverte aux invités externes, fut l'occasion pour Michèle Detaille de présenter les priorités de sa présidence lors de son discours-programme. Mme Detaille a notamment confirmé les trois priorités définies lors du mandat de Nicolas Buck, à savoir les talents, la transformation digitale et la transition énergétique et en a ajouté une nouvelle, importante pour toutes les entreprises membres de la FEDIL: le commerce extérieur. Le discours complet de la nouvelle présidente est disponible ici:

www.fedil.lu/publications/discours-programme-michele-detaille/





ACTUALITÉS DE LA FEDIL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019







Communiqué de la FEDIL : Changement dans la continuité -Michèle Detaille devient la nouvelle présidente de la FEDIL

Après 3 ans à la tête de la FEDIL, Nicolas Buck se concentrera désormais à son nouveau rôle de président de l'UEL. Michèle Detaille lui a succédé lors de l'assemblée générale.

Le mandat de Nicolas Buck fut marqué par de profonds travaux de repositionnement de la fédération. Cet exercice a permis de clairement définir le rôle de la FEDIL au sein du patronat luxembourgeois, de positionner la fédération par rapport au gouvernement, de lui insuffler de nouveaux accents stratégiques et de développer son membership, qui a crû disproportionnellement pour atteindre quelque 625 membres.

Les priorités définies lors de son mandat – les talents, la transformation digitale et la transition énergétique – reflètent toujours les grands défis à relever par nos entreprises. Elles continueront à guider l'action de la FEDIL en 2019 sous l'impulsion de sa nouvelle présidente.

Il s'agit là de trois sujets transversaux qui concernent toutes nos entreprises membres. Nous sommes tous concernés par la pénurie de talents – jeunes et moins jeunes – qui constituent pourtant l'épine dorsale de nos industries. Voilà pourquoi la FEDIL s'est appliquée, à travers plusieurs projets, dont HelloFuture, d'aider à signaler ce problème et de l'aborder ensemble avec nos partenaires. Par ailleurs la FEDIL

s'est beaucoup engagée pour améliorer la capacité d'attrait de talents venant de l'étranger : visites de foires d'étudiants, fiscalité des frontaliers, questions infrastructurelles, nouvelles formes de travail ou évaluation des compétences des demandeurs d'asyle. La FEDIL continuera ses missions de promotion de l'industrie dans les années à venir en mettant l'accent aussi sur la disponibilité des personnes à travailler. Face à la réalité de pénurie de talents, des mesures telles que les réformes récentes des congés et congés spéciaux ne permettent guère d'atténuer les manques existants ou d'inverser la tendance.

La numérisation est une réalité inévitable et c'est aussi au travers plusieurs projets, initiatives et événements, dont notamment Digital4Industry et le High-Level Group on Digital Transformation, que les conseillers FEDIL ont sensibilisé, informé et aidé nos membres en 2018. Ces sujets resteront d'une actualité brûlante en 2019 et la FEDIL continuera d'y travailler main dans la main avec ses entreprises ainsi que les autorités politiques, toujours tâchant de placer l'industrie au centre des débats. Dans ce contexte la FEDIL salue la création d'un ministère dédié à la digitalisation de l'État. Les attentes de nos entreprises par rapport à l'e-government sont grandes, la digitalisation des services étatiques devra permettre aussi bien une simplification qu'une accélération des procédures. La numérisation des services de l'État aura aussi un effet positif sur la digitalisation des entreprises, l'État jouant un rôle de catalyseur dans ce domaine.



La troisième priorité est la transition énergétique de nos industries. Nous soutenons concrètement les objectifs fixés dans l'Accord de Paris et partageons la vision d'entreprises plus durables. La transition énergétique bouleversera nos économies. Mais elle présentera aussi et surtout des opportunités à saisir. Nous sommes d'avis que les objectifs ambitieux ne seront réalisables qu'avec nos industries. Une désindustrialisation de l'Europe sera clairement le mauvais chemin à emprunter. Au risque de perdre sa crédibilité, l'Union européenne devra clairement se positionner en faveur de son secteur manufacturier et montrer que la transition sur le vieux continent se fera avec ses industries innovantes, et notamment à travers leurs efforts de R&D. Il sera aussi important de doter les jeunes des connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour qu'ils appréhendent cette thématique dans son ensemble et qu'ils puissent contribuer activement à l'agenda de transition.

A côté de ces trois priorités, une attention particulière sera également accordée au commerce extérieur sous la Présidence de Michèle Detaille. C'est un débouché très important pour la plupart de nos entreprises. L'exécution des missions de support étant confiée à la Chambre de Commerce, la FEDIL encouragera avec conviction la Chambre à élaborer une véritable stratégie dans ce domaine. Nous constatons par ailleurs un retour en arrière sur le fonctionnement du marché intérieur – notamment en matière de détachement, d'énergie et de libre circulation des personnes/services. Or, un fonctionnement sans friction du marché intérieur et des progrès dans la négociation d'accords commerciaux justes et équilibrés sont essentiels pour le succès de notre économie ouverte.

Michèle Detaille en bref

Née le 14 juin 1957 à Bastogne et de nationalité belge, Michèle Detaille fait des études en sciences politiques à l'UCL. Après plusieurs années en politique, où elle sera bourgmestre, conseillère de ministre et députée en Belgique, elle se tourne vers le privé en 1988 en prenant la direction commerciale d'Accor Services Benelux. En 1996, elle reprend la société No-Nail Boxes qu'elle dirige toujours aujourd'hui et développe le groupe ALIPA, un ensemble de PME actives dans le domaine de l'emballage, de la logistique industrielle et de la manutention. Administratrice de la FEDIL depuis 2005, elle est aussi administratrice de Luxempart, de l'Université Catholique de Louvain et Régent honoraire de la Banque nationale de Belgique. Elle st devenue le 25 avril 2019 la première femme à présider la FEDIL.













La banque d'un monde qui change

FEDIL FACTS & FIGURES 2018

MEMBRES COLLABORATEURS

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

ADMINISTRATEURS

représentée dans 38 structures nationales et

13 structures internationales

PLUS DE

RELATIONS DE TRAVAIL PROTECTION

DES DONNÉES DIGITAL & COMMUNICATION

ECOFIN

CONSEILS PERSONNALISÉS



RELATIONS DE TRAVAIL

- Révision des règles concernant le détachement de travailleurs
- Évaluation des compétences des bénéficiaires de protection internationale
- Reclassement professionnel
- O Cadre européen de protection des lanceurs d'alerte



ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

SUJET INTERDISCIPLINAIRE

- O Accord volontaire 2017-2020
- O Plastiques



ECOFIN

- O Nouveau Régime IP
- Anti Tax Avoidance Directive (ATAD 1)
- Finance durable

DIGITAL & TECHNOLOGIE

O Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- O Prix de l'Innovation de la FEDIL - édition 2018
- O Digital Innovation Hub Luxembourg (DIH-L)
- O Tarifs des appels internationaux au sein de l'UE
- O Free flow of data
- O Cybersecurity Act
- O European Cybersecurity Competence
- O Preuves électroniques (e-Evidence)



JEUNESSE & TALENTS

- HelloFuture
- O lob Shadow Day 2018
- O Les qualifications de demain dans l'industrie

EVENEMENTS

INSCRIPTIONS

- O Réception du Nouvel an des Entreprises & centenaire de la FEDIL
- O Réforme des congés
- O 2 x Speed Dating FEDIL/ADEM
- O Assemblée générale
- O La nouvelle loi Omnibus
- O New BEPS-compliant IP Tax Regime in Luxembourg
- O Digital Integration & Artificial Intelligence : Exemples et solutions
- O Séminaire sur les Eurocodes 2 & 4
- O Cadre de protection des lanceurs d'alertes

- O Journée FEDIL à Bruxelles
- O Digital Transformation Simulation
- O Droit de la concurrence
- O Défis de la mobilité pour l'année 2019 (Brexit & Télétravail)
- O Cérémonie de remise du Prix de l'Innovation 2018
- O Présentation du livre édité dans le cadre du centenaire de la FEDIL
- O Cercle des chefs du personnel

FAITS EUROPÉENS

GROUPES POLITIQUES BUSINESSEUROPE

GROUPES DE TRAVAIL BUSINESSEUROPE

VOUS TROUVEREZ LE RAPPORT ANNUEL COMPLET ICI:

fedil.lu/publications/rapport-annuel-2018

PLUS DE 120 RÉUNIONS À BRUXELLES

0 ...

PUBLICATIONS



APPARITIONS NEWSLETTERS DANS LES MÉDIAS

CHRONIQUES

JURIDIQUES

INFORMATIONS **ECHOS BROCHURES AUX MEMBRES**

7 INITIATIVES À LEADERSHIP FEDIL

PORTAIL CONVENTIONS COLLECTIVES

DIGITAL4INDUSTRY HELLOFUTURE ACCORD VOLONTAIRE ÉNERGIE FOIRES ÉTUDIANTES HIGH-LEVEL GROUP ON DIGITAL TRANSFORMATION **INDUTECH COMMUNITY**

NOUS PARLONS POUR NOS MEMBRES AU SEIN DE:

BUSINESSEUROPE CLUSTER FOR LOGISTICS

ECOBATTERIEN

ICTLUXEMBOURG

STI

UEL



LUXINNOVATION **NYUKO**

www.fedil.lu

Élections législatives du 14 octobre 2018

JOB SHADOW DAY LE PROGRAMME FÊTE SES 10 ANS!

30 avril 2019

La 10^{ième} édition du programme Job Shadow Day s'est clôturée avec la traditionnelle manifestation de clôture à la Chambre de Commerce le mardi, 30 avril. Organisé par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, le Job Shadow Day s'est déroulé cette année du 1^{ier} au 5 avril 2019.

Il a permis à 140 élèves (111 élèves en 2018) de découvrir le rôle d'un(e) dirigeant(e) d'entreprise. Au total, 27 établissements scolaires et 75 entreprises (63 entreprises en 2018) ont participé à cette édition. Cette expérience est bien plus qu'une simple visite d'entreprise. En effet, l'élève accompagne un(e) dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée de travail et recueille ainsi d'importants enseignements sur la vie d'entreprise et sur les compétences nécessaires à un(e) dirigeant(e) d'entreprise. 10 ans, ça se fête!

Pour cette manifestation de clôture, les participants aux éditions précédentes ont été invités. Une dizaine d'Alumnis étaient ainsi présents et ont pu admirer la galerie de photos retraçant les meilleurs moments depuis 2010. Parmi eux, Christophe Origer, participant de la toute première édition (2010), a

pris part au panel de discussion avec Valérie Massin, HR Coordinator Luxembourg & Country Manager chez ArcelorMittal, Thomas Friederich, General Manager chez EarthLab ainsi que Leo Friederich (élève à l'École de Commerce et de Gestion) et Alexandra de Rosmorduc (élève à l'Athénée de Luxembourg). De la première à la 10^{ième} édition, les expériences restent positives pour les participants et les entreprises.

Blanche Lamesch, cheffe de service à la Chambre des Métiers, Véronique Schaber, représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Tom Baumert, directeur de la House of Entrepreneurship, René Winkin, directeur de la FEDIL et Charles Denotte, président de Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl ont participé à un panel de discussion sur le programme et sur l'éducation. Un échange intéressant avec un constat assez clair de la part de tous les acteurs qui s'accordent pour dire qu'il faut que les jeunes soient en contact avec le monde extérieur et puissent s'inspirer et connaître le monde du travail avant de faire un choix de carrière.

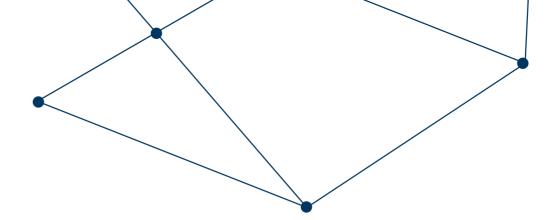
C'est avec la remise des certificats de participation que la partie officielle s'est clôturée. Entre dirigeants d'entreprises, parents d'élèves, directeurs et professeurs du monde de l'enseignement, 150 personnes ont assisté à cette cérémonie.



Stéphanie Damgé (directrice Jonk Entrepreneuren) (© Jonk Entrepreneuren)



René Winkin (directeur de la FEDIL) (© Jonk Entrepreneuren)



La FEDIL tient à remercier les 45 entreprises membres ayant participé à l'édition 2019, à savoir : Abalone, Accumalux, Adecco, Ajilon, Alipa, Ampacet, ArcelorMittal, Arendt & Medernach, Artelis, Avery Dennison, Brasserie Nationale, CDCL, Ceratizit, Cimalux, CR Services, Deloitte, DuPont de Nemours, Dussmann, Earth Lab, Enovos, E-Bus Competence Center, Faurecia Ast, Goeres Horlogerie, Goodyear, GoToFreedom, Grosbusch, Guardian Luxguard II, Jemmic, Karp-Kneip Construction, Klin, KPMG, Lightbulb, LuxairGroup, McBride, Microsoft, Morganite, Moutarderie de Luxembourg, Myjobest HR, Panelux, Paul Wurh, Post, Proximus, RH Expert, Schroeder & Associés et Sodexo.



Les participants du Job Shadow Day 2019 (© Jonk Entrepreneuren)

JULIAN PROFFITT NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ILEA

2 mai 2019

Julian Proffitt a été nommé président de l'ILEA – Industrie Luxembourgeoise des Equipementiers de l'Automobile lors du dernier conseil d'administration de l'ILEA. Succédant à Camille Feyder (Delphi Technologies), Monsieur Proffitt a pris ses fonctions le 29 avril lors de l'assemblée générale de l'ILEA.

Monsieur Proffitt a 52 ans et est Managing Director de l'entreprise Raval Europe S.A. à Bascharage et Global Strategic Sourcing Manager du Groupe Raval. L'entreprise Raval Europe est spécialisée dans le développement et la fabrication de systèmes de ventilation de réservoirs pour automobiles. Julian Proffitt est de nationalité luxembourgeoise et britannique et il est titulaire d'un Master of Engineering in Chemical and Process Engineering de l'Université de Newcastle.

Depuis 2015, Julian est membre du conseil d'administration de l'ILEA et membre du steering committee du Automobility Cluster de Luxinnovation.

Le conseil d'administration de l'ILEA est composé de : Julian Proffitt (Raval Europe), François Delé (Automobility Cluster President), Lynn Elvinger (CEBI Luxembourg), Camille Feyder (Delphi Technologies), Thierry Goniva (IEE), Henk Van Tuyl (Goodyear) et Georges Santer (FEDIL).

Le conseil d'administration a décidé de décerner à Camille Feyder le titre de président honoraire. Il reste membre du conseil d'administration.



ACTUALITÉS DE LA FEDIL

FEDIL MEETS STUDENTS À LA NEXT À SARREBRUCK

8 mai 2019

Pour faire face aux défis de la recherche de talents et pour promouvoir l'industrie luxembourgeoise, la FEDIL continue à rendre visite aux salons étudiants au Luxembourg et dans la Grande Région. Les foires universitaires et salons de recrutement sont l'occasion idéale pour gagner en visibilité et approcher directement les étudiants et futurs diplômés au moment crucial de leur choix de carrière. Or, c'est une charge considérable pour les entreprises de visiter beaucoup de ces événements avec un stand d'exposition séparé. Au stand commun de la FEDIL sous le slogan « Work in Luxembourg's industry », les entreprises ont l'occasion de présenter leurs opportunités d'emploi et de rechercher des candidats potentiels. La première foire de l'année 2019 a été la foire NEXT à Sarrebruck.

La troisième édition de cette foire de l'Université de la Sarre s'est tenue le 8 mai 2019 sur le Campus Sarrebruck. Le salon s'adressait aux étudiants, aux diplômés, aux doctorants et aux jeunes scientifiques de toutes les disciplines. Le salon réunissait les principaux employeurs de la Sarre et des régions frontalières comme le Luxembourg, parmi lesquels se trouvaient les entreprises ayant rejoint le stand de la FEDIL. Le stand a été visité par environ 170 étudiants qui s'intéressaient aux 140 offres d'emploi ou de stage proposées par une vingtaine d'entreprises participantes. Quatre entreprises nous accompagnaient physiquement.

Les prochaines foires universitaires où la FEDIL sera présente :

- le 27 septembre 2019, à l'Unicareers, Luxembourg
- le 6 octobre à la REEL à Aix-la-Chapelle
- le 24 octobre à la FiKoM à Kaiserslautern



ENTREVUE AVEC LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA **DIGITALISATION. MARC HANSEN**

21 mai 2019

Le 21 mai 2019, le ministre délégué à la Digitalisation, Marc Hansen, a reçu une importante délégation de la FEDIL, présidée par Michèle Detaille, présidente et René Winkin, direc-

Au cours de l'entrevue, Marc Hansen a pu s'entretenir avec les représentants de la FEDIL de leurs actions dans le domaine de la digitalisation et des opportunités de coopération entre le ministère et la FEDIL. Il a été notamment question du groupe de haut niveau de la FEDIL ayant comme objectif l'information et l'échange relatifs à la transformation numérique et aux technologies numériques.

Le eGovernment et la simplification administrative, des suiets qui sont au centre des préoccupations de beaucoup d'entreprises, ont également été discutés. La présidente de la FEDIL a souligné que la modernisation de l'État, notamment par le biais du projet e-government, intéresse la FEDIL au plus haut point.

Dans ce contexte, Marc Hansen a réitéré l'engagement du gouvernement à faciliter le quotidien des gens et des entreprises en améliorant et en simplifiant les différents processus administratifs.





La qualité et la diversité entrent dans une nouvelle dimension.

- Qualité certifié par check 110 points
- Garantie
- Conduite d'essai
- Reprise



1, rue André Losch L-7791 Roost Luxembourg Tel.: +352 56 79 32 89 02











LOSCH.LU



Le Printemps des récompenses

Le nouveau jour férié a eu lieu le 9 mai.

Cette « avancée sociale » constitue une réponse simpliste à une problématique complexe : la réduction du temps de travail. Je m'explique : cette mesure mérite le qualificatif de populiste puisqu'une des caractéristiques du populisme du 21^{ième} siècle est d'apporter des réponses simplistes à des questions compliquées.

L'évolution continue du droit du travail est une nécessité pour chaque économie et le Luxembourg n'échappe pas à cette réalité. Le 9 mai a été consacré par une loi et constitue donc un changement parmi d'autres au niveau du droit du travail. Il est important d'aller à l'essentiel et d'identifier directement la plus importante des mutations en cours en Europe. Chaque économie ne peut se développer que si elle a accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant. La crise démographique qui touche de nombreux pays européens représente aujourd'hui un défi majeur. Le continent européen est le seul continent à l'échelle mondiale qui verra sa population fortement vieillir et stagner à un horizon de trente à quarante ans. Ceci aura pour conséquence de déclencher une guerre des talents. Chaque territoire en croissance devra présenter des arguments de qualité afin d'attirer une main-d'œuvre qualifiée. Cette pénurie de maind'œuvre est aujourd'hui devenue une réalité en Europe et bien sûr au Luxembourg. Cet état de fait pèse évidemment sur le potentiel de développement des entreprises, mais également du secteur public.

S'v ajoute un deuxième élément. Dans de nombreux pays européens, les enjeux du débat social se sont en partie déplacés vers des questions que je définirais comme les choix opérés par les salariés en matière de gestion du temps et du lieu de travail. L'enjeu principal n'est plus exclusivement la question du partage de la valeur ajoutée engendrée par l'activité économique. La gestion différenciée du temps est une problématique différente de la réduction du temps de travail. Cette dernière constitue une des grandes revendications et il faut le souligner, une des grandes victoires du mouvement syndical. En 2019, une personne travaillant au Luxembourg travaillera 1.700 heures sur l'année . En 1910, ce chiffre aurait été de 3.400 heures . Nous parlons d'une diminution de 50 %. D'autres acquis sociaux ont accompagné cette réduction du temps de travail au cours des dernières cent années. Ces avancées sociales qui étaient autant nécessaires que justes

en 1919, 1950 ou 1990, me semblent avoir permis aux salariés d'accéder à un socle social qui place le Luxembourg dans le peloton de tête européen, et de facto mondial.

Cette gestion du temps et du lieu de travail par le salarié en fonction de ses priorités représente une nouvelle réalité à laquelle les entreprises doivent pouvoir répondre. Cette autonomie accrue pour nombre de salariés est une conséquence directe de l'inversion du rapport de forces entre le capital et le salariat. Historiquement le capitalisme s'est développé en recourant premièrement et en quantité réduite à des personnes qualifiées pour concevoir de la technologie et construire des machines, et puis deuxièmement à une maind'œuvre non qualifiée, vidant pour ainsi dire les campagnes pour remplir des villes. En simplifiant, le capital nécessitait peu de cerveaux et beaucoup de bras. 100 ans plus tard, les bras ont été remplacés en grande partie par des robots. De leur côté, les salariés ont en partie - et cette partie représente aujourd'hui dans ce pays 80 % du salariat - pu établir des relations plus équilibrées avec leur employeur. Le lien de subordination subsiste, mais dans un contexte de pénurie de talents, celui ou celle qui peut se prévaloir des qualifications nécessaires se retrouve dans une situation de négociation favorable. C'est ce que j'entends par l'inversion du rapport de forces entre le capital et le salariat.

Forts de cette nouvelle réalité, les salariés sollicitent aujourd'hui des droits qui leur permettent de concilier leur vie professionnelle et privée. L'Europe (Directive 2017/0085) s'est emparée de ce sujet et s'efforce de constituer une base plus homogène de droits pour les salariés et ceci dans tous les États membres de l'Union. Divers droits se verront confirmés par un acquis communautaire. Le congé de paternité de 10 jours pour les pères, le congé parental et le droit au temps partiel liés à des seuils d'âges d'enfants ou de membres de la famille nécessitant une présence, sont des exemples concrets de cette politique.

Le gouvernement Bettel 1 avait pris les devants en introduisant certains de ces droits ou en rendant plus attractives des dispositions légales existantes. Le succès est indéniable si on mesure le succès en termes de nombre de personnes recourant à leur droit au congé parental par exemple. De nouvelles dispositions sont prévues dans l'accord gouvernemental Bettel 2 ; des dispositions qui vont à nouveau augmenter les droits des salariés en vue de travailler en fonction de leurs besoins.

NICOLAS BUCK

Force est de constater que l'évolution du droit du travail au Luxembourg n'a pas pris en considération le nouvel équilibre entre le capital et le salariat. Néanmoins, en tenant compte du contexte de pénurie de main-d'oeuvre et de l'inflation des droits absolus des salariés, les entreprises nécessiteront des aménagements législatifs touchant le droit du travail afin de pouvoir répondre aux contraintes précitées dans un contexte économique volatil et marqué par des changements technologiques profonds. Adapter les heures de travail à la charge de travail et non l'inverse me semble une revendication légitime des entreprises. La flexibilité n'est pas une notion unilatérale; elle ne peut être une notion positive quand elle est mise dans le contexte de la vie des salariés et à l'inverse constituer un concept rétrograde et ultra-libéral quand il s'applique à l'organisation des entreprises.

L'action politique doit veiller à concilier les demandes légitimes des salariés et des entreprises.

Tout est équilibre et cet équilibre est fragile. J'admets tout à fait que ces droits supplémentaires pour des salariés augmentent l'attractivité de notre territoire (le Luxembourg et les régions voisines) afin d'attirer cette main-d'oeuvre. Encore faut-il considérer que l'étendue de ces droits devrait être proche des droits existant chez nos concurrents. La surenchère a non seulement un coût, mais elle ne fait qu'accentuer le défi des entreprises à faire face à la pénurie de main-d'œuvre et surtout à s'organiser dans un contexte où les salariés sont présents de façon de plus en plus aléatoire sur leur lieu de travail.

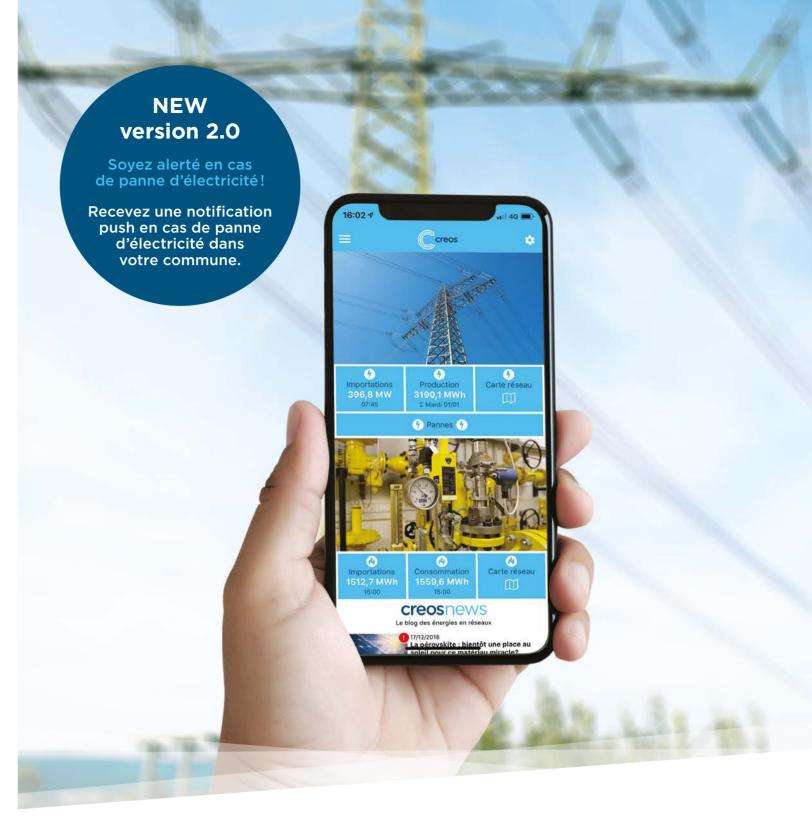
Les entreprises se doivent d'accepter cette tendance libérale qui consiste à pourvoir l'individu de droits de plus en plus étendus. Le principe fondateur du libéralisme est de placer l'individu au-dessus de toute forme de structure comme par exemple la famille, une communauté religieuse, la nation et finalement aujourd'hui l'entreprise. Toutes ces structures ont en commun le fait qu'elles représentent des espaces d'échange de solidarité entre les individus. L'entreprise est

un lieu éminemment social - lieu qui rend l'ascension sociale possible et qui permet aux personnes de dépasser leurs conditions d'origine. Cette ascension ne s'effectue pas en vase clos, mais avec les autres au sein de l'entreprise - avec et grâce aux autres. Cet espace de solidarité qu'est l'entreprise mérite d'être préservé et protégé. Un étudiant qui vient en stage ou en apprentissage a l'opportunité de bénéficier d'un échange d'expérience, une personne en congé parental fractionné bénéficie de la solidarité de ses collègues qui interviennent en son absence, un employé senior partage ses connaissances et son savoir-faire en fonction des besoins de l'entreprise, tout en étant à disposition d'une organisation caritative par exemple en tant que bénévole quand l'activité requiert moins de disponibilité ...

Ce constat permet d'expliquer pourquoi le droit du travail devrait également évoluer afin de permettre aux entreprises de demeurer des espaces d'efficacités et d'efficiences dans le but d'engendrer des potentialités de solidarité entre les individus qui les composent et la société dans son ensemble.

Nul ne devrait sous-estimer l'impact de l'effet combiné de ces mesures sur nos PME qui représentent la base de notre économie. Il revient à l'UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises) de sensibiliser nos gouvernants à réfléchir à des changements législatifs qui aideront les PME à s'organiser dans le cadre d'absences de leurs salariés, absences rendues possibles par les mesures en question. Il y a une relation de cause à effet qui devrait délimiter l'espace ou le cadre d'application des mesures que nous préconiserons. Et si personne ne se plaindra d'un jour férié supplémentaire, cela ne doit pas nous faire oublier que cela a un coût ; coût qui sera porté par l'ensemble de la société – de manière directe, mais aussi avec des répercussions indirectes qui nous toucheront tous.

Président, UEL



Tenez-vous au courant!

Grâce à notre nouvelle App, suivez depuis votre smartphone et en temps réel, les données techniques des réseaux électricité et gaz du Grand-Duché. Consultez les cartes réseaux, les chiffres clés, les importations par point d'entrée ou encore la production d'énergie électrique par secteur d'activité et recevez une notification en cas de panne d'électricité.







À LA RECHERCHE DE FUTURS TALENTS?!

ALORS RENDEZ-VOUS SUR WWW.HELLOFUTURE.LU



La demande tardive d'un congé parental

Une ordonnance récente rendue par la présidente de la 3^{ième} chambre de la Cour d'appel¹ a apporté des précisions importantes quant à la protection contre le licenciement d'un salarié ayant tardivement formulé sa demande de bénéficier d'un congé parental.

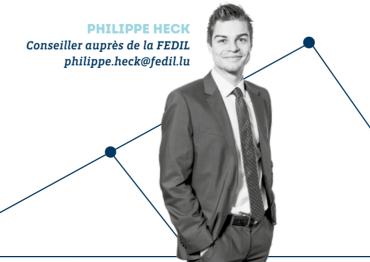
En l'espèce, le salarié, au service de l'employeur en qualité de « General Manager » depuis le 1^{ier} février 2017, s'est vu notifier par courrier du 30 novembre 2018 la convocation à l'entretien préalable au licenciement pour le 5 décembre 2018, suivi de la lettre de licenciement par courrier du 11 décembre 2018. Il soutient avoir demandé son congé parental à partir du 24 mars 2019, conformément à l'article L. 234-43. et suivants du Code du travail, par courrier recommandé daté du 23 novembre 2018, mais posté le 30 novembre 2018, de sorte qu'il était protégé contre le licenciement, dont il requiert partant la nullité. L'employeur quant à lui conteste la régularité de la demande de congé parental, soutenant en conséquence que le salarié n'était pas protégé contre le licenciement.

Les articles litigieux entre les parties étaient l'article L. 234-46. (2) du Code du travail disposant que « Le parent qui entend exercer son droit au deuxième congé parental doit notifier sa demande à son employeur, par lettre recommandée à la poste avec avis de réception, au moins quatre mois avant le début du congé parental » ainsi que l'article L. 234-47. (8) du Code du travail prévoyant qu'« À partir du dernier jour du délai pour le préavis de notification de la demande du congé parental et pendant toute la durée du congé, l'employeur n'est pas autorisé à notifier au salarié la résiliation de son contrat de travail ou, le cas échéant, la convocation à l'entretien préalable tel que prévu par l'article L. 124-2. La résiliation du contrat de travail effectuée en violation du présent article est nulle et sans effet. Dans les quinze jours

qui suivent le licenciement, le salarié peut demander, par simple requête, au président de la juridiction du travail (...) de constater la nullité du licenciement et d'ordonner le maintien de son contrat de travail. ».

La présidente a rappelé que « Pour apprécier si le congé parental a été demandé dans le délai légal de quatre mois, étant donné que le législateur a prévu l'envoi de la demande par lettre recommandée avec avis de réception, le jour à prendre en compte est le jour où la demande du salarié a été déposée à la poste, ou remise en mains propres et avisée par l'employeur, le salarié n'ayant en effet pas d'influence sur la date de la réception par l'employeur » et précise que « la demande de congé parental postée le 30 novembre 2018 et réceptionnée par l'employeur, a été formulée tardivement, soit en dehors du délai légal de quatre mois avant le début du congé sollicité fixé au 24 mars 2019, de sorte que le salarié ne peut bénéficier de la protection de l'article L. 234-47. (8) du Code du travail ». La procédure de licenciement ayant débuté par la lettre de convocation à l'entretien préalable ainsi que le licenciement subséquent étaient dès lors réguliers et les demandes du salarié tendant à la nullité du licenciement ainsi qu'au maintien dans l'entreprise étaient déclarées non fondées.

L'interprétation faite dans l'ordonnance est tout à fait logique vu qu'il paraît inéquitable de laisser bénéficier le salarié d'une protection contre le licenciement si ce dernier n'a pas en amont respecté ses propres obligations prévues par le Code du travail. À notre avis, la solution aurait pu être différente si l'employeur avait accepté la demande tardive (et pas valable). Ainsi, il est conseillé aux employeurs de ne pas prendre en considération les demandes de congé parental qui sont hors délai lorsqu'un licenciement est envisagé. Il est également intéressant à noter qu'une offre de preuve du salarié selon laquelle l'employeur aurait été informé oralement avant le 30 novembre 2018 a été considérée comme étant sans pertinence vu que cette information n'est pas conforme aux exigences de l'article L. 234-46. (2) du Code du travail et qu'une telle information orale antérieure, à la supposer établie, ne rendrait pas la demande, hors délai, régulière.











54 POSITIONS & PUBLICATIONS DE LA FEDIL 55

Publications de la FEDIL



Les qualifications de demain dans l'industrie (Édition 2019)



Vacances scolaires 2019-2022 NEW



Plateforme d'échange de conventions collectives



Positions de la FEDIL



Rapport annuel 2018 NEW



Finance durable et « taxonomie »



Discours-programme : Michèle Detaille **NEW**



La révision des priorités nationales de la recherche publique



Hausse du congé annuel payé et jour férié légal supplémentaire (9 mai) NEW



Feedback Note about EU ETS State Aid Guidelines Public Consultation NEW



Brèves de jurisprudence 01/2019 : Le congé annuel payé du salarié NEW

Plus de publications et positions sur WWW.FEDIL.LU

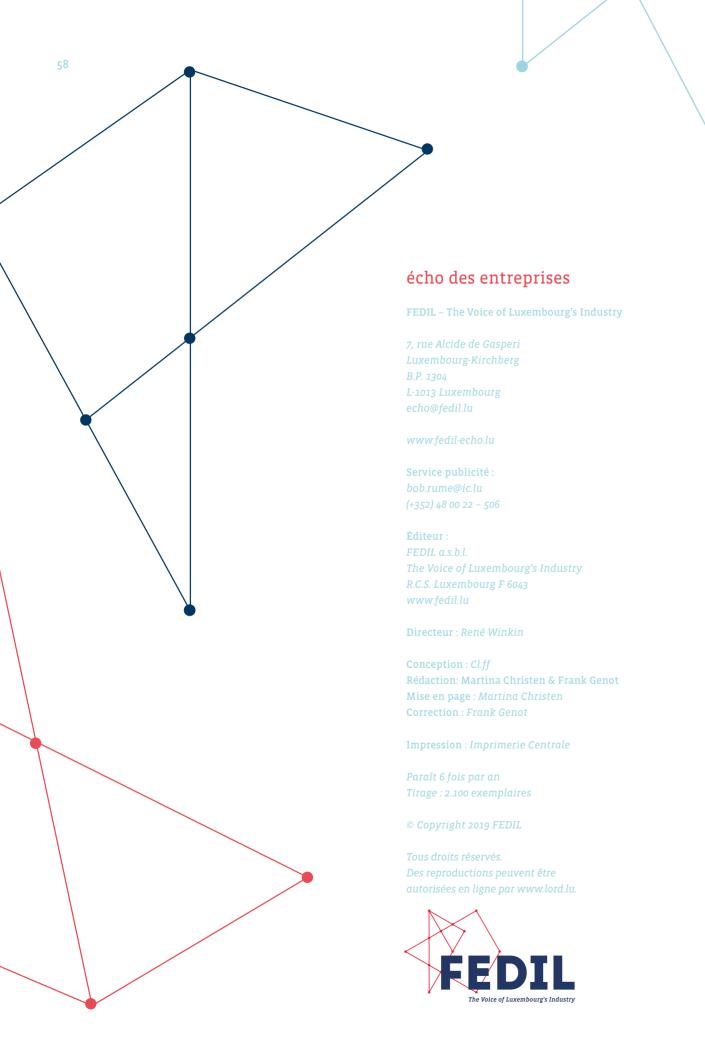


TOUTES LES ACTUALITÉS DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE SUR www.fedil.lu/newsfeed

In Memoriam



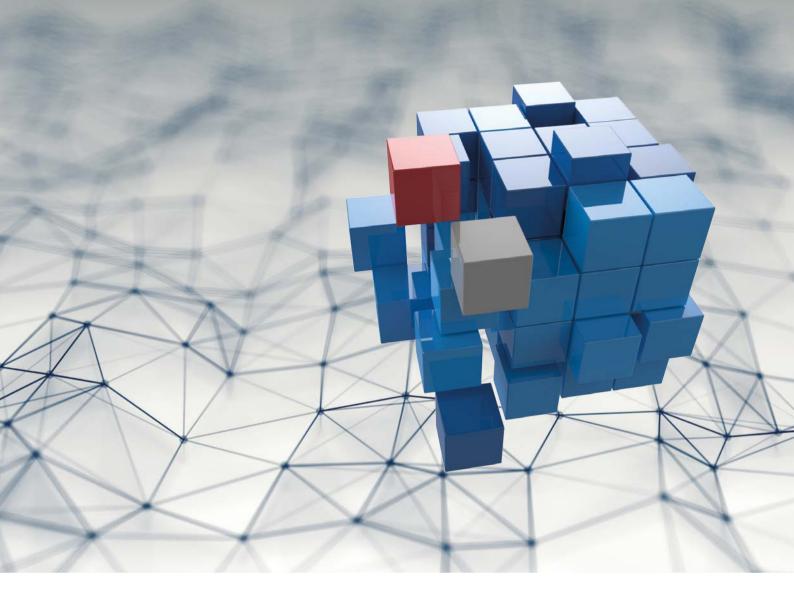
Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg 1921-2019





Soutenir ceux qui font l'économie, de près comme de loin.





Paul Wurth InCub - Together we create industrial value

Paul Wurth InCub is devoted to empower innovators in the Industrial Technologies sector by providing Paul Wurth's international expertise and exploring new market opportunities together.

For any information about the selection process, please contact: contact@indu.tech



